RAPPORT D'ACTIVITE 2021

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE HAUTE-CORSE

Sommaire

Table des matières

Introduction 1

L'Institution 2

Les instances politiques et décisionnelles 3

L'Assemblée Générale Statutaire 3

Le Conseil d'Administration 3

Le Bureau 3

L'Organisation de la représentation 4

Gestion des représentations : ressources documentaires ; modes de désignation ou de propositions des représentants... 4

Représentation au sein des organismes publics ou parapublics 4

Représentations à la Caisse d'Allocation Familiale de Haute Corse. 4

Représentations communales : C.C.A.S – C.I.A.S. 4

Représentations régionales 7

Synthèse des représentations (2° du L. 211-3 du CASF) 9

Synthèse des avis donnés aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial. 12

Synthèse des actions en faveur des familles (3° et 4° du L. 211-3 du CASF) 12

Les fonctions proposées au réseau des associations 14

Une fonction de conseil 14

Une fonction administrative 14

Une fonction de communication 14

Aide aux Associations départementales 14

Les commissions et groupes de travail 15

Les autres actions menées par l'UDAF de Haute-Corse 16

Les conventions d'objectifs 16

Le Point Conseil Budget 16

L'action « Lire et Faire Lire » 32

La médiation familiale 32

La Maison Relais 43
Projet social maison relais 43
Activité maison relais 43
Captation 43
Gestion locative adaptée 47
Accompagnement social lié au logement 48
Les Visites à Domiciles 51
Le public 52
Caractéristiques du public 53
Les points forts du dispositif 56
Les évolutions nécessaires 56
L'alimentation vecteur d'amélioration de l'hygiène, première étape de l'autonomie. 56
L'Accompagnement Vers et Dans le Logement 59
Le service de Protection Juridique des Majeurs 61
Activité de l'année 2021 61
Conclusion et perspectives 64
Le service Délégué aux Prestations Familiales 65
Activité de l'année 2020 65
Typologie du public accompagné 65
Conclusions et perspectives 67
L'information et le soutien en faveur des tuteurs familiaux 67
Actualité de l'année 67
Modalités d'intervention 68
Accueil téléphonique 68
Entretiens individualisés 68
Réunions d'information collectives 68
Statistiques de l'année 69
Conclusions et perspectives 70
Conclusion : 72

Introduction

Après la crise sanitaire et la crise économique, les familles du département peuvent maintenant espérer se ressourcer.

L'enchainement des difficultés traversées a fragilisé les relations familiales et distendu les liens affectifs. L'UDAF de Haute-Corse se devra de développer des actions permettant de renforcer les relations mise à mal tout en redonnant une perspective d'avenir positive.

L'Institution

L'UDAF de Haute Corse a pour mission de représenter l'ensemble des familles du département de Haute- Corse. Elle se doit de promouvoir, défendre et représenter leurs intérêts, sans tenir compte de leurs origines, de leurs croyances ni de leur appartenance politique et ce en toute indépendance politique et idéologique.

Les pouvoirs publics nous consultent ou nous sollicitent donc pour :

- **Donner des avis sur les questions d'ordre familial :** Proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles (Loi du 11 juillet 1975).

- **Représenter officiellement l'ensemble des familles :** Désigner ou proposer les représentants familiaux aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune. L'UDAF2B est en constante liaison avec l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), qui rassemble les informations et les propositions pour les présenter, ensuite, aux différentes administrations concernées.

- **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estimeraient devoir leur confier la charge.

- **Ester en justice :** sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de la part des pouvoirs publics, l'action civile. Elle est reconnue comme organisme de défense des consommateurs.

Les associations composantes de l'UDAF jouent un rôle **irremplaçable dans la définition et la promotion des actions menées en faveur des familles sur tout le département de la Haute-Corse.**

L'UDAF de Haute-Corse se compose au 31 décembre 2021 de 42 associations familiales regroupant 8512 adhérents.

4 mouvements familiaux sont représentés au sein du Conseil d'Administration de l'UDAF : A.P.F., A.D.A.P.E.I., A.D.M.R., E.F.A.

Les instances politiques et décisionnelles

L'Assemblée Générale Statutaire

L'Assemblée Générale Statutaire de l'UDAF de Haute-Corse s'est tenue le 24 Juin 2021 à l'Hôtel Restaurant Chez Walter à Lucciana.

Le Conseil d'Administration

Il est composé de 12 à 24 membres titulaires sans possibilité de suppléant. L'UDAF de Haute Corse en compte 18, 11 élus et 7 désignés, (Les ADMR et EFA doivent désigner 2 représentants après la démission d'un de leur membre). Le Conseil d'Administration répartit en son sein les fonctions et les responsabilités, traduit les orientations de l'Assemblée Générale et veille à l'exécution des décisions prises.

Il prépare le rapport moral, le rapport de gestion et élit le Bureau.

Entre les sessions de l'Assemblée Générale, c'est le Conseil d'Administration qui prend les décisions qui s'imposent. Il s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2021, le 29 Avril, 18 Juin, le 21 Octobre et le 28 octobre.

Le Bureau

Il décide des modalités de mise en application des choix du Conseil d'Administration, suit l'activité de l'Institution et des services au quotidien. Il règle les affaires courantes ou urgentes et exécute les missions confiées par le Conseil d'Administration. Il est l'organe exécutif et prend les décisions sous l'autorité du Conseil d'Administration. Les membres du bureau se sont réunis 2 fois. Les 5 Janvier et 2 Mars.

Les principaux axes de travail de ces deux dernières instances ont été les suivants :

Décisions statutaires Travaux de réflexion et interventions

- Avancement du projet immobilier
- Adoption des procès-verbaux
- Organisation du fonctionnement institutionnel de l'UDAF
- Mouvement d'Administrateurs
- Agréments d'associations
- Désignations des représentants familiaux dans diverses instances
- Préparation des Assemblées Générales UNAF et UDAF
- Positions sur des sujets qui concernent la vie des familles

L'implication des administrateurs pour représenter leur mouvement et les familles au sein des instances de l'UDAF correspond à de nombreuses heures de bénévolat sur la période qui intègreront les comptes de l'exercice conformément à la réglementation.

L'Organisation de la représentation

Dans son rôle institutionnel de porte-parole des familles auprès des pouvoirs publics, l'UDAF est un partenaire privilégié des instances officielles. La représentation exercée grâce aux délégués familiaux permet aux familles de prendre part à la vie démocratique.

Les représentants familiaux exercent bénévolement leur mandat et œuvrent pour promouvoir la politique familiale dans toutes les décisions concernant la vie quotidienne des familles.

Dans toutes les instances, les délégués familiaux travaillent autant à la résolution de cas individuels, qu'à l'émergence d'idées et de propositions d'actions pour les familles, qui seront ensuite portées à l'échelon national. De leur travail sont issues de nombreuses propositions réglementaires et législatives.

L'UDAF joue un rôle actif dans de nombreux conseils et comités grâce à ses 23 représentants familiaux.

Gestion des représentations : ressources documentaires ; modes de désignation ou de propositions des représentants...

Pour chaque représentation, un appel à candidature est adressé aux membres du Conseil d'Administration et aux Associations adhérentes.

En retour, les candidatures parviennent au secrétariat de l'UDAF qui les adresse au Président, lequel les soumet au Conseil d'administration.

L'abonnement aux revus ASH, Direction, UNACCAS, Espace Social, Direction et EHESP permet de constituer une base de données exploitable qui est à disposition des porteurs de mandats.

Ces mandats s'exercent auprès des :

Représentation au sein des organismes publics ou parapublics

Les représentants familiaux qui siègent dans les Conseils d'Administration, commissions, comités et autres instances expriment l'avis des familles et défendent leurs intérêts. Ils rendent compte de leur mandat au moyen d'un formulaire édité par l'UDAF.

Représentations à la Caisse d'Allocation Familiale de Haute Corse.

Les porteurs de mandats ont participé aux 4 Conseils d'Administration ainsi qu'aux 7 commissions d'actions sociales.

Concernant l'UIOSS les porteurs de mandats ont assisté à 2 Conseils.

Représentations communales : C.C.A.S – C.I.A.S.

Dans le cadre de ses représentations aux C.C.A.S., l'UDAF de Haute-Corse siège en qualité d'Administrateur dans les villes suivantes :

- BASTIA :
- FURIANI :
- FOLELLI
- GHISONACCIA
- NOVELLA
- BIGUGLIA
- ALERIA
- VENACO
- PIETRANERA
- LUCCIANA
- VILLE DE PIETRABUGNO
- MIOMO
- CIAS DE L'ORIENTE – ALERIA
- CIAS DE BALAGNE
- CALVI
- BIGUGLIA

Représentations départementales

Les porteurs de mandats représentent et défendent les familles au sein des instances suivantes :

I. PSYCHOLOGIE ET DROIT DE LA FAMILLE

- Commission d'Agrément pour l'adoption
- Commission de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Commission pour la Promotion de l'Egalité des chances et de la Citoyenneté (COPEC)

  Le représentant de l'UDAF a participé à deux groupes de travail incluant des entreprises locales
- CA du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)

II. EDUCATION- FORMATION- LOISIRS

- Conseil d'Etablissement Lycée Agricole de BORGO

III. VIE QUOTIDIENNE

- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)
- Commission de Surendettement des Particulier
- Membre des Jurys chargés de la délivrance des diplômes dans le secteur funéraire
- Commission Départementale des Taxis et petites voitures de remise
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
- Conseil départemental de citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

IV. VIE QUOTIDIENNE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

- Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de BASTIA
- Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de CORTE –TATTONE
- Clinique MAYMARD BASTIA :
- Clinique SAN ORNELLO BORGO:
- LA VILLA :
- Clinique du CAP :
- Poly clinique de FURIANI :

- EHPAD SAINTE DEVOTE BORGO :

- Comité de pilotage Vaccination
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente et des Transports Sanitaires (CODAMUPS-TS)
- MAIA : Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale

V.HABITAT –CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT.

- Conseil D'Administration de l'Office Public de l'Habitat BASTIA
- L'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)
- Commission de Médiation DALO (Droit Au Logement Opposable)
- Commission Spécialisée de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX).

Représentations régionales

COMMISSION SANTE – JUSTICE

- Agence de l'Eau Bassin Corse
- Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation (CRCI)

Synthèse des représentations (2° du L. 211-3 du CASF)

CAF			
Conseil d'administration	11		
Bureau	4		
Commission financière			
UIOSS	4	Des travaux sur le Bâtiment sont envisagés et doivent permettre de mieux accueillir le public	L'UIOSS intégrera ces demandes dans les études
CRA	5	Des situations interrogent les représentants de l'UDAF lorsque les droits au séjour sont en jeux	La CAF doit informer la CNAF des problèmes rencontrés
CAS	5	Le discours des représentants de l'UDAF consiste à faciliter et maximiser les aides aux Familles et Associations	Le volume des secours et Subventions est en augmentation
CPAM			
CA	3		
ASS	6	Le représentant de l'UDAF rappelle à chaque séance que les barèmes utilisés sont trop bas.	Des secours supérieurs aux barêmes sont accordés aux demandeurs
Com. Pénalité			
Prestation supplémentaires			
CA IME rattaché à la CPAM	2		
Commission des orthophonistes	1	Il est rappelé que trop peu de praticiens sont présents sur le département	La CAF doit se rapprocher de l'Université de CORSE pour mettre une Formation locale
MSA			
Caisse de Mutualité Sociale Agricole	2		
Comité de Coordination des prestations sociales agricoles			
CH BASTIA			
CDU	1		

Conseil de surveillance du CH BASTIA	1		
Directoire CH BASTIA			
CDU Polyclinique de Furiani	1		
CDU Clinique San Ornello			
CDU La Villa			
CDU Clinique du Cap			
Comité Local d'Aide aux victime			
Commission départementale des femmes victimes de violence			
Commission Locale de l'amélioration de l'habitat			
Conseil d'Administration des Offices d'HLM (OPHLM et OPAC)			
Conseil départemental de l'habitat			
Commission départementale des impôts directs locaux			
CODERPA			
Commission départementale de l'action touristique			
Comité départemental de la Consommation			
Comité Départemental d'équipement Commercial			
Commission de Surendettement des particuliers			
Commission Départementale des taxis et voitures de petite remise			
Commission d'Agrément pour l'adoption	1	Les difficultés rencontrées sont importantes et une procédure en nécessité une recomposition de la commission d'agrément.	
Représentants des usagers dans le Conseil d'Administration des Etablissements Publics de Santé CH BASTIA			
CDAD	1		

CCAPEX	5	Le porteur de mandat rappelle régulièrement que les familles pourraient bénéficier d'une MJAGBF pour éviter une expulsion locative. Malheureusement cette mesure n'a pas bonne presse et est peu prescrite par les travailleurs sociaux.	
DALO	9	La commission rencontre de plus en plus de situations dégradées et/ou complexes entrainant des difficultés à statuer	Le porteur de mandat utilise régulièrement le règlement intérieur pour faciliter la prise de décision
Conseil de Familles	0	Les difficultés rencontrées sont importantes et une procédure en nécessité une recomposition du conseil	
Conseil Départemental d'accès à la citoyenneté			
Comité de bassin de l'eau			
Conseil départemental d'insertion			
Commission départementale de l'absentéisme scolaire			
Equipe de réussite éducative			
C.D.A.C	1		
Comité locale des usagers (préfecture)			
Comité départemental de santé mentale			
Commission Locale Amélioration de l'Habitat	1		
Commission départementale des évaluations cadastrales			
Conseil départemental consultatif des personnes handicapées			
Commission Régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux	2	Les dossiers sont défendus par le représentant qui sollicite une meilleure prise en compte des conséquences	Les indemnités accordées ont été revues suite à l'intervention du représentant.
C.C.A.S. Ville de Bastia	3	Le représentant de l'UDAF a souhaité intensifier les travaux pour prévenir le non recours aux droits	La ville de Bastia a lancé une expérimentation sur le zéro non recours aux droits
C.C.A.S. Luciana	4		

C.C.A.S. Prunelli di Fiumorbo			
C.I.A.S. Cinqué piève			
C.C.A.S. Ville de Furiani	0		
C.C.A.S. Ville de CHIATRA			
C.C.A.S. Ville de Pietrabugno	1		
C.C.A.S. Penta di Casinca	1		
C.C.A.S. Ville de Ghisonaccia	1		
C.C.A.S. Ville de CALVI	2		
C.C.A.S. Ville de Prunelle di Fium	1		
C.C.A.S. Ville de Santa Martino di Lotta			
Commission consultative des services publics Ville de Bastia : Parking			
Office des transports de Corse			
CVS CHI TATONNE			

Synthèse des avis donnés aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial.

Les compte-rendu de mandat sont actuellement, les éléments le plus difficiles à obtenir. Grâce aux rappels réguliers, l'UDAF de Haute Corse collecte d'année en année un peu plus d'écrits.

C'est ainsi que nous connaissons les positions défendues par nos représentants et les décisions prises par les organismes concernés.

Synthèse des actions en faveur des familles (3° et 4° du L. 211-3 du CASF)

Organisation mise en place pour assurer la rencontre et le travail en commun entre structures : fédérations et associations familiales.

Différentes actions permettent la rencontre et le travail commun au sein des associations :

- Lire & Faire lire :

  Habituellement, deux réunions sont organisées dans l'année avec l'ensemble des structures relais (associations familiales) afin de partager le bilan de la période écoulée, les ouvrages utilisés, les actions à mener et objectifs à atteindre.

- Le Micro Crédit Personnel :

Habituellement, une réunion annuelle est organisée avec les instructeurs de l'ensemble du département pour un point de situation.

- Le P.C.B. :

  Un second Label a été attribué à l'UDAF de Haute-Corse dont l'objectif et de proposer un service de proximité dans les zones rurales. Le déploiement dans les territoires ruraux s'appuiera sur les associations familiales adhérentes à l'UDAF.

Informer, sensibiliser les familles et contribuer à leur assurer un meilleur accès à leurs droits.

L'UDAF est membre du GIP depuis sa création et bénéficie naturellement d'un partenariat avec le C.D.A.D. Celui-ci se poursuit afin d'informer les tuteurs familiaux et se développe également autour du PCB et de la médiation familiale.

Contribuer à l'émergence des services en faveur des familles.

Le service de médiation familiale poursuit son développement. Avec 38 médiations en file active au 31 décembre, l'objectif de 20 médiations a dépassé. Cette réussite, fruit de l'accompagnement d'un chargé de mission, doit être conforté par les médiatrices de l'UDAF qui ont obtenu leur diplôme d'Etat.

Les fonctions proposées au réseau des associations

Le service institutionnel, ou « Action Familiale » assure la mise en œuvre des missions de base assignées à l'Institution par la loi et contribue au développement des axes politiques définis par le Conseil d'Administration. Le service institutionnel propose différentes fonctions :

Une fonction de conseil

• Grâce à ses ressources internes, l'UDAF propose ses conseils en gestion financière, gestion des ressources humaines et stratégie de développement auprès de ses adhérents.

Une fonction administrative

• Le secrétariat de l'Institution répond aux différentes obligations liées au statut associatif de l'UDAF, à son rôle d'union d'associations et de mouvements familiaux et à son existence au sein d'un réseau national (Assemblées Générales, Conseils d'Administrations, listes d'adhérents, etc.).

Une fonction de communication

Les missions de l'UDAF s'exercent dans différents réseaux qui exigent des relations avec un grand nombre de partenaires, en particulier tous ceux auprès desquels les bénévoles assurent une mission de représentation des familles.

Le service de l'Action Familiale est la plaque tournante d'une masse d'informations et d'études en provenance du réseau UNAF, des mouvements familiaux, mais aussi de tous nos partenaires. Indispensable à la mission de réflexion et de proposition des UDAF, la diffusion de cette connaissance est donc un enjeu majeur pour le réseau.

Notre réflexion, nos convictions, nos valeurs sont destinées, de par notre mission, à être diffusées et mises en avant auprès de tous les décisionnaires. L'Action Familiale assure la promotion de l'Institution, que ce soit le travail des militants bénévoles ou l'action de ses différents services.

L'ensemble de ces activités est placé sous l'autorité du Président.

Aide aux Associations départementales

Cette aide comporte plusieurs volets, à savoir :

- **L'accueil** : des associations viennent chercher de l'information juridique (modification de statuts, organisation d'AG…)

- **La mise à disposition de matériel et de locaux** : Les associations sollicitent l'UDAF afin de disposer d'une salle de réunion, de matériels… (Les nouveaux locaux en construction devraient permettre de mieux répondre aux besoins des associations).

- **Le conseil :** Les associations qui le souhaitent peuvent venir chercher de l'information dans des domaines directement liés à leur fonctionnement.

- **Travaux administratifs pour le compte d'associations adhérentes**

- **Gestion des listes d'adhérents** : l'UDAF, grâce à un logiciel dédié et spécifique, permet à chaque association familiale de gérer ses listes d'adhérents. « ADHELIS » a été élaboré et conçu dans le respect du Code de l'Action Sociale et des Familles et garantit la confidentialité des données. L'UDAF de Haute-Corse participe à la refonte du logiciel afin d'en améliorer les performances.

- **Une aide financière légale** : 10 % du fonds spécial sont répartis entre les associations et fédérations adhérentes au prorata de leur nombre d'adhérents.

Les commissions et groupes de travail

Les commissions et groupes de travail de l'UDAF de Haute-Corse couvrent plusieurs objectifs :

• **Faire circuler l'information** et l'actualité concernant les familles, des membres de la commission et/ou groupe de travail vers le Conseil d'Administration et l'ensemble des associations.

• **Etudier** les questions posées par l'UNAF, par les partenaires ou par les administrateurs et représentants, pour dégager un point de vue « UDAF » sur des sujets spécifiques,

• **Entreprendre des études** ou mener des actions dans le domaine propre à la commission et/ou du groupe, sous le contrôle du Conseil.

La commission **« Immobilière » :**

Cette commission a permis le lancement des travaux et la construction des nouveaux locaux avance comme prévu. Ce bâtiment, adapté aux enjeux du moment, permettra de proposer de nouveaux services aux familles et de recruter de nouveaux professionnels.

Les autres actions menées par l'UDAF de Haute-Corse

Les conventions d'objectifs

Les conventions d'objectifs font parties des objectifs de l'UDAF de Haute Corse et sont évaluées chaque année :

Le Point Conseil Budget

A l'issue du plan de lutte contre la précarité ? Dévoilé par le gouvernement en 2018, un premier déploiement des Points Conseils Budget a permis de labéliser 150 services sur les territoires ayant participé à l'expérimentation.

En 2020, une seconde vague de labellisation, de 250 labels, pour les acteurs des autres territoires a permis au service d'information et de soutien au budget familial de l'UDAF de la Haute-Corse de devenir Point Conseil budget.

En 2021, une troisième vague de labellisation, de 100 labels, a vu le jour afin de mailler la totalité des territoires français. Ainsi, l'UDAF de Haute-Corse a obtenu un second label dit itinérant. Le premier PCB est affecté au Grand-Bastia et ses alentours, le second label est dédié aux zones rurales de toute la Haute-Corse.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS EN 2021 ET EVALUATION DES ACTIONS

En 2021, le temps de travail alloué à l'action était de 1.05 ETP.

1) La poursuite de l'information des prescripteurs et de la co-construction de partenariats

A l'issu de la phase de labélisation, le service a formalisé les partenariats historiques par le biais de conventions.

- ***Le service social de la Mairie de Bastia*** : la convention a été proposée au service. L'objectif principal de cette convention est l'orientation des publics ayant des difficultés budgétaires et ne pouvant pas ou plus bénéficier de l'épicerie solidaire.

- ***L'association OPRA*** : une convention a été signée au dernier trimestre 2019 entre le service et l'association. L'objectif principal de cette convention est l'orientation des publics ayant obtenu un refus à une demande de financement via le micro-crédit auprès de l'association familiale.

- ***Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits*** (CDAD) : une convention a été signée au dernier trimestre 2019 entre le service et la structure. Le CDAD s'engage à orienter les publics rencontrant des difficultés de gestion budgétaire auprès du service.

- ***Action Logement :*** La convention a été signé en juin 2020. L'objectif principal de cette convention est l'orientation des publics salariés dans le privé ou dans le milieu agricole afin de les accompagner dans leur gestion budgétaire.

- ***Cité éducative*** : L'UDAF de Haute-Corse a répondu à un appel à projet dans le cadre de la cité éducative de la ville de Bastia. Le projet, soutenu par l'UDAF de Haute-Corse, portait sur l'appréhension du budget dès le plus jeune âge. Ainsi, deux interventions par mois d'une heure, auprès d'une classe de CM2 des quartiers prioritaires de la ville de Bastia, durant 6 mois, permettront d'avoir une première approche de la gestion budgétaire et de l'argent en général chez un public jeune.

Des nouvelles conventions sont, à ce jour, en discussion avec les différents organismes ou associations familiales pour déployer les labels sur tout le département.

- ***Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Corse*** : Une convention de partenariat a été évoquée lors d'une réunion de présentation du service avec le directeur, le directeur adjoint et l'assistante sociale du service pénitentiaire. Un projet d'action collective, à destination des détenus, portant sur l'administratif, le budget et la gestion du temps est en phase d'expérimentation à la prison de Borgo et à celle de Casabianda. Ces actions ont pour but de permettre une meilleure réinsertion des détenus à leur sortie. Une première action collective à la prison de Casabianda a eu lieu fin 2021, quatre autres (deux à la prison de Borgo et deux à Casabianda) auront lieu en 2022. Fin 2022, une phase d'évaluation permettra de mettre en place, ou non, un partenariat entre le Point Conseil Budget de l'UDAF de Haute-Corse et le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Corse.

- ***La mutualité sociale agricole (MSA)*** : Une assistante sociale de la MSA de Haute-Corse a pris contact avec nos services afin de permettre aux femmes du secteur agricole bénéficiant d'aide de la MSA de participer à des actions collectives portant sur le budget. Dans un premier temps, ces actions collectives auraient lieu dans un seul centre et par la suite, un partenariat pour l'ensemble des locaux départementaux pourrait être envisagé.

- **Pôle emploi** : Un partenariat a été évoqué dans le cadre de la fin d'accès aux droits pôle emploi. Des actions collectives pourraient être proposées aux personnes arrivant à la fin de leur droit pôle emploi et devant faire face à une diminution de leurs ressources. Des orientations pour accompagner ce public dans le cadre d'un accompagnement budgétaire sont aussi envisagées.

2) Le développement des accompagnements et la multiplication des actions collectives

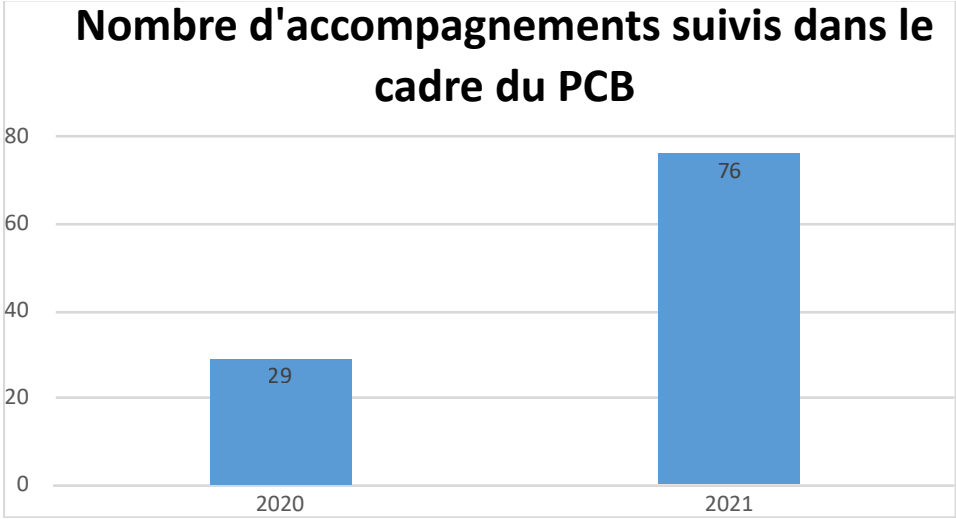

Le souhait de l'UDAF de Haute-Corse, suite à l'obtention du premier label Point Conseil Budget était d'accroitre le nombre d'accompagnement en 2021. Ainsi, en 2020, 29 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du Point Conseil Budget. En 2021, 76 personnes ont pu bénéficier du dispositif.

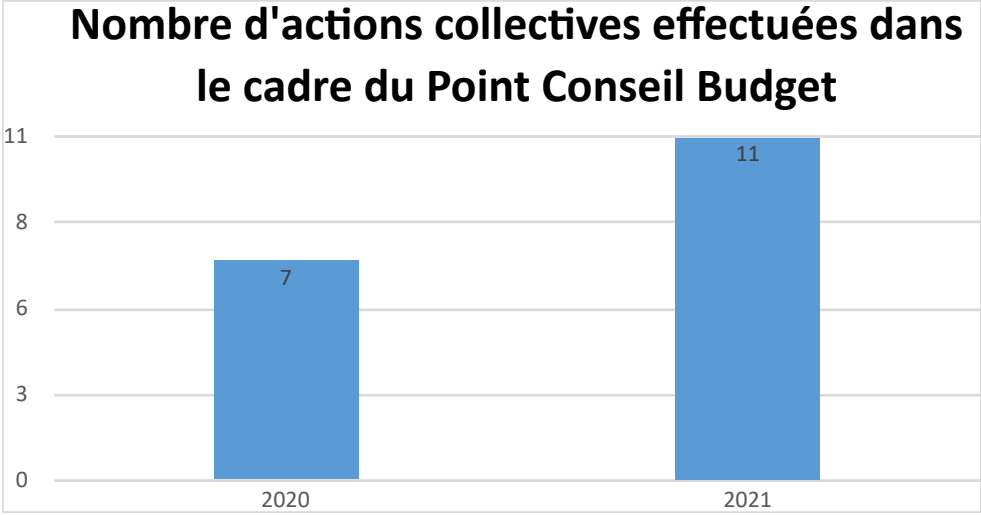

Concernant la volonté de l'UDAF de Haute-Corse de multiplier ses actions collectives, en 2020, 7 actions collectives ont été effectuées à destination des partenaires et du public garanti jeune de la mission locale. En 2021, 11 actions collectives ont eu lieu à destination des partenaires, des étudiants moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés de l'IFRTS et des détenus du centre pénitentiaire de Casabianda.

3) Le développement d'actions à destination des plus jeunes

En marge des PCB, l'UDAF de Haute-Corse a répondu à un appel à projet de la ville de Bastia « la cité éducative ». Ce dernier permet de rentrer dans les écoles des quartiers prioritaires de la ville afin de dispenser des actions collectives auprès des élèves.
Le projet de l'UDAF ayant été retenu, des interventions se dérouleront dans une classe de CM2 tous les 15 jours pendant 6 mois à partir de janvier 2022. Les séances porteront sur la sensibilisation au budget au travers d'apports théoriques (histoire de l'argent, de l'euro …) et de mise en situation (création d'un budget, simulation d'achat …).
A l'issue des 6 mois, une évaluation permettra de mesurer l'impact des ateliers collectifs.

LA MISE EN ŒUVRE DES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

Les accompagnements ont été mis en œuvre conformément au cahier des charges afin de garantir une prise en charge de qualité.

En 2021, **76** personnes ont été reçues 1 dans le cadre d'un diagnostic de leurs difficultés budgétaires. Suite à l'obtention du second label Point Conseil Budget, nous avons territorialisé les accompagnements que nous avons suivis en 2021. Ainsi, nous avons reçu 44 personnes au Point Conseil Budget 1, à savoir Bastia et ses alentours, et 32 personnes au Point Conseil Budget 2, à savoir le PCB itinérant dans le rural de la Haute-Corse.

1 *Une personne est dite reçue lorsque le contact avec le PCB donne lieu à une information et à un rendez-vous (présentiel ou téléphonique), sans autre suivi au cours de l'année*

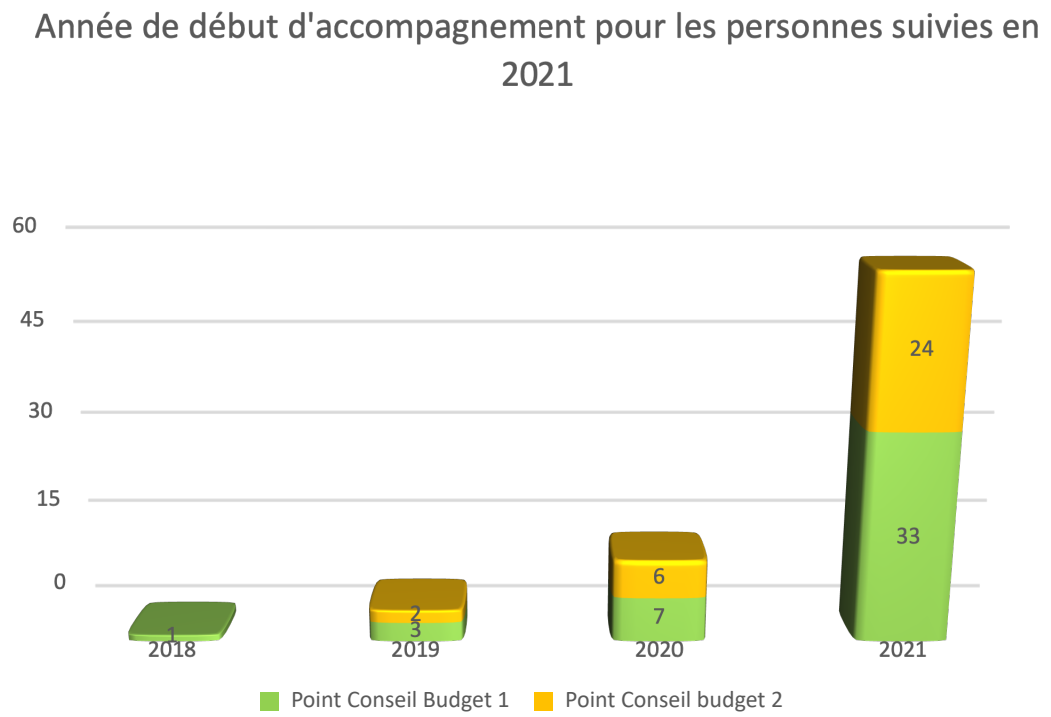

En 2021, le service a accueilli 57 nouvelles personnes représentant 75 % (75 % pour le PCB 1 et 75 % pour le PCB 2) des accompagnements du moment. 20 personnes, soit 26 % (27 % pour le PCB 1 et 25 % pour le PCB 2), n'ont pas souhaité adhérer au dispositif.

1°) Les prescripteurs :

En 2021, le PCB a rencontré 76 personnes, orientées par différents prescripteurs :

- Centre communal d'action sociale de Bastia
- Services sociaux de la Collectivité de Corse (UTIS)
- Autres services de l'UDAF : Pole logement, service protection juridique des majeurs, service d'Information et Soutien aux tuteurs familiaux
- Saisine directe via le service Internet de l'UDAF ou par téléphone.
- Bailleurs sociaux

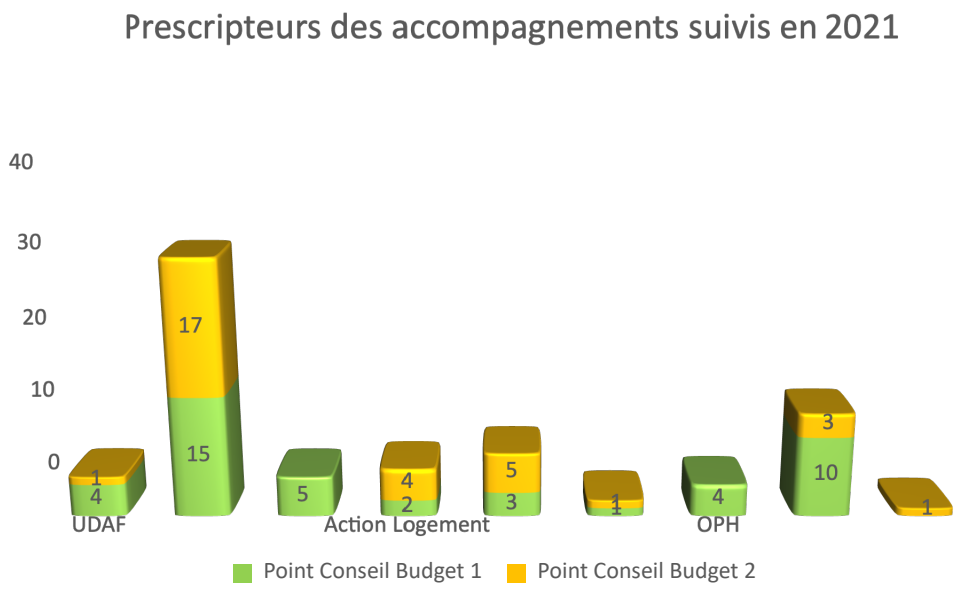

42 % (34% pour le PCB 1 et 53 % pour le PCB 2) des personnes reçues ont soit :

- Entendu parler de l'accompagnement budgétaire par d'anciens bénéficiaires, ayant été orientés par leur assistante sociale (hors du secteur de la collectivité),
- Trouvé les coordonnées du Point Conseil budget en faisant des recherches sur Internet.

2°) Statut des accompagnements suivis en 2021

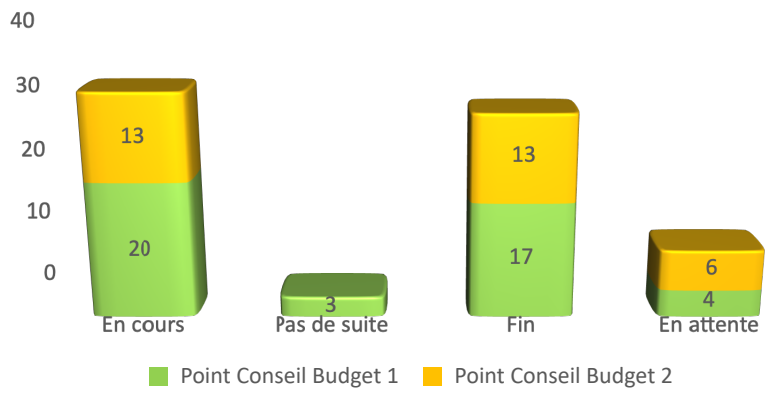

En 2021, 30 accompagnements se sont terminés soit 39 % (39% pour le PCB 1 et 41 % pour le PCB 2).

3°) Accompagnements en lien avec Action Logement

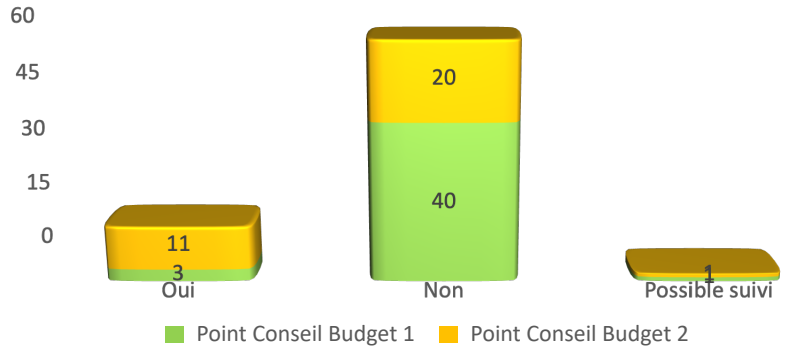

Actuellement, 14 personnes (18% : 7% pour le PCB 1 et 34 % pour le PCB 2) bénéficient d'un accompagnement mobilisant des dispositifs d'Action Logement.

4°) Typologie des publics accueillis

a) Genre des personnes accompagnées

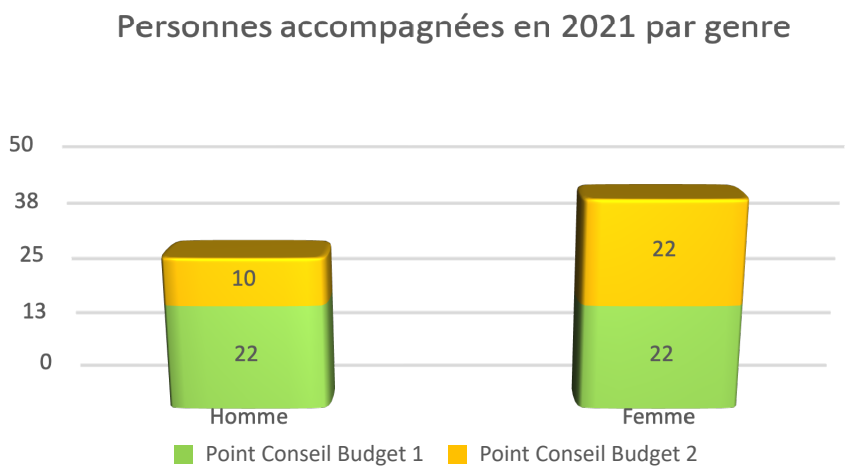

En 2021, le service a accueilli 58 % de femmes (50% pour le PCB 1 et 69 % pour le PCB 2) et 42 % d'hommes (50% pour le PCB 1 et 31% pour le PCB 2).

b) Leur situation familiale

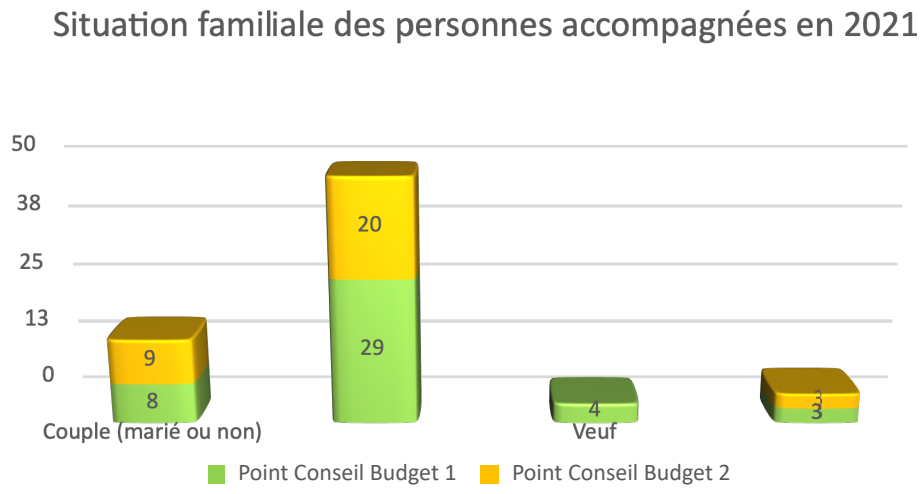

La majorité des personnes sont célibataires (64.4 % : 66 % pour le PCB 1 et 62 % pour le PCB 2). 22.4 % (18 % pour le PCB 1 et 28 % pour le PCB 2) des personnes accompagnées sont en couple, de fait, l'accompagnement budgétaire impacte le conjoint.

c) Tranche d'âge des personnes accompagnées

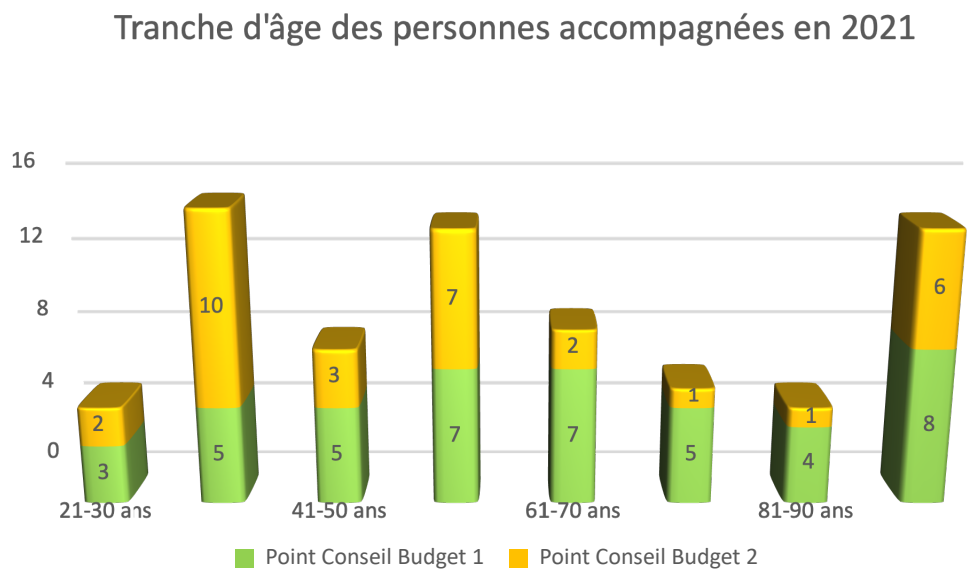

Les tranches d'âge des publics accompagnés vont de 21 à 89 ans.

Nous remarquons, au Point Conseil Budget 1, une représentation plus importante des tranches d'âge 51-60 ans et 61-70 ans. Contrairement au Point Conseil Budget 2 où les tranches d'âges les plus représentées sont 31-40 ans et 51-60 ans.

Pour les 31-40 ans, nous retrouvons souvent un public qui fait face à un accident de la vie (séparation, arrêt de travail …). Pour les 51-60 ans, nous avons une majorité de personnes n'ayant pas de travail ou touchant une invalidité/allocation adulte handicapé.

Les personnes sans information étant des accompagnements qui nous ont été orienté et dont la première prise de contact a eu lieu mais pas le diagnostic ou les personnes ne souhaitant pas adhérer à l'accompagnement.

d) Leur activité (au moment du premier rendez-vous de diagnostic) :

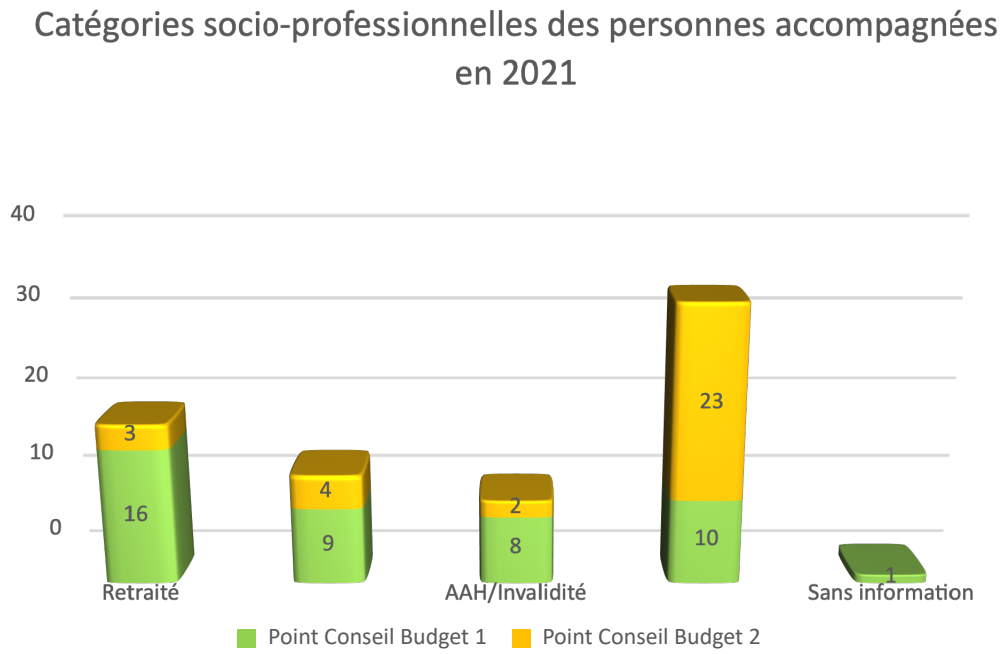

Deux catégories socio-professionnelles sont majoritaires : les personnes à la retraite (25% : 36 % pour le PCB 1 et 9 % pour le PCB 2) et les personnes ayant une activité salariale ou une activité d'auto-entrepreneur (43% : 23 % pour le PCB 1 et 72 % pour le PCB 2).

e) Leur lieu de vie

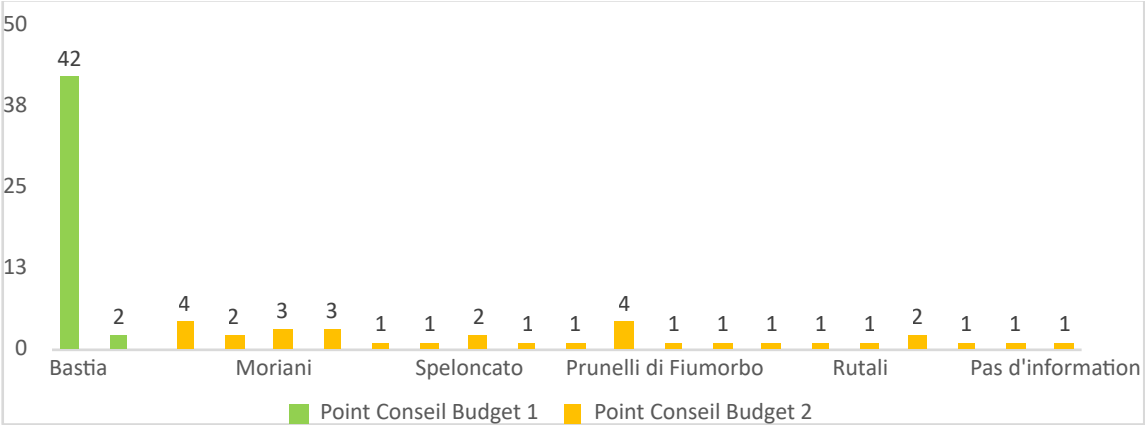

55 % des personnes accompagnées sont situées dans le secteur de Bastia.

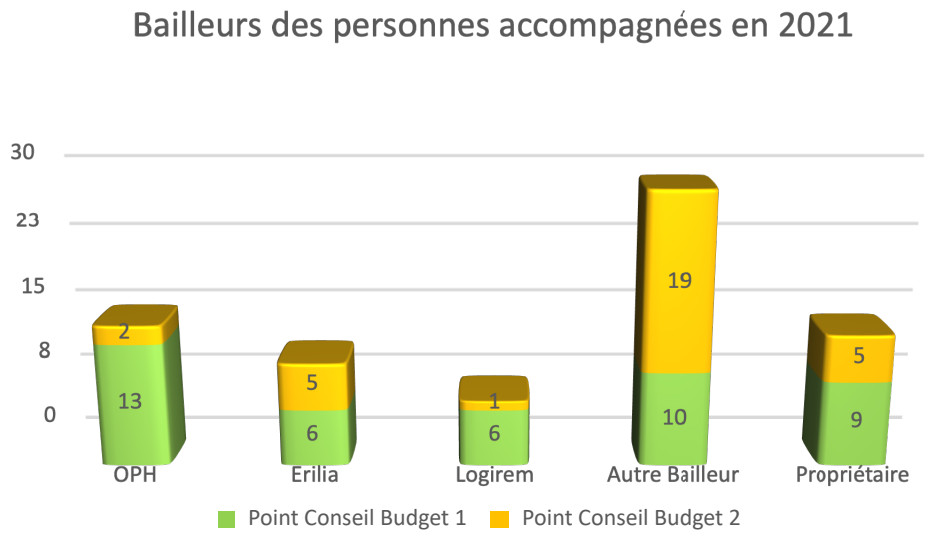

19.7 % (29.6 % pour le PCB 1 et 6.3 % pour le PCB 2) des accompagnements concernent des locataires de l'OPH, 14.5 % (13.6 % pour le PCB 1 et 15.6 % pour le PCB 2) des locataires d'Erilia et 9.2 % (13.6 % pour le PCB 1 et 3.1 % pour le PCB 2) des locataires de Logirem. Pour autant, la majorité des accompagnements (38.2 % : 22.7 % pour le PCB 1 et 59.4 % pour le PCB 2) sont locataires mais auprès d'autres bailleurs sociaux ou privés. 18, 4 % (20.5 % pour le PCB 1 et 15.6 % pour le PCB 2) sont propriétaire.

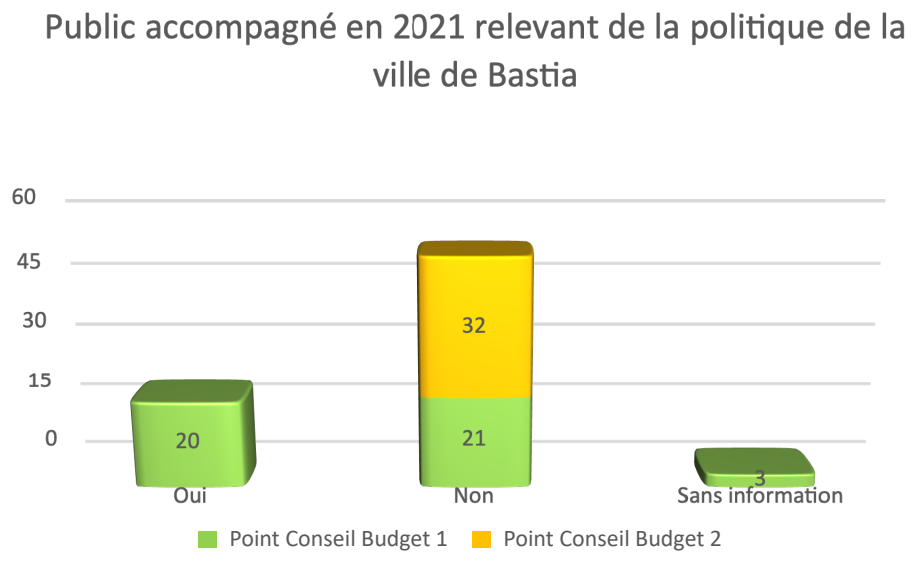

26.3 % des personnes accompagnées dans le cadre de l'éducation budgétaire font partie de la politique de la ville. Dans le cadre du Point Conseil Budget 1 (Grand Bastia), le nombre de personnes suivies dans le cadre des quartiers politiques de la ville est de 45 %.

f) Personnes en situation de surendettement

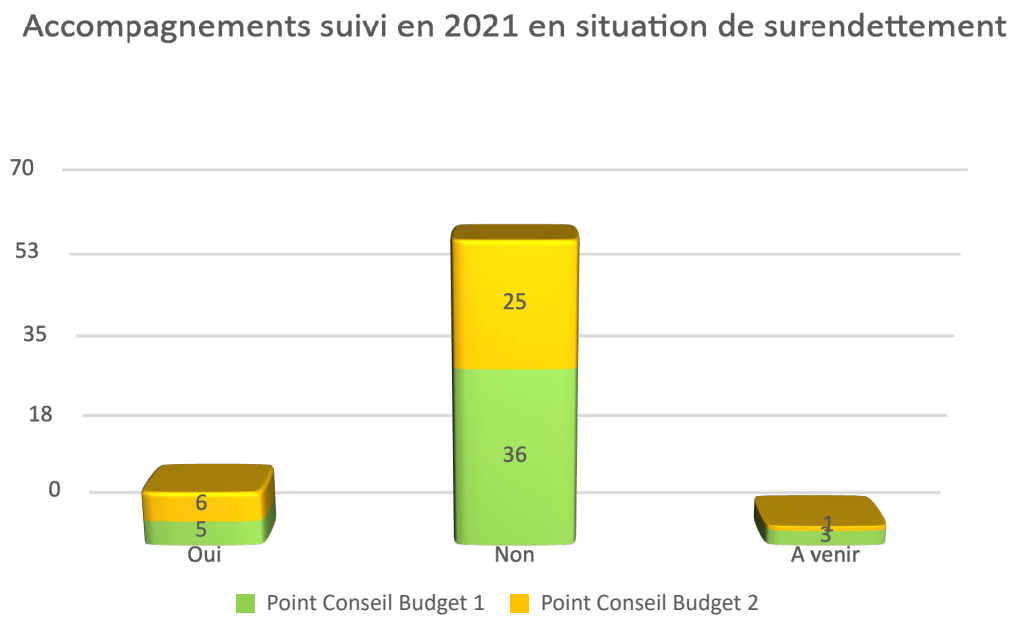

Le Point Conseil Budget a pour mission d'accompagner les personnes pour élaborer, déposer et suivre un plan de surendettement lorsque le diagnostic initial met en évidence d'engager cette procédure … Ainsi, 11 personnes (13.1 % : 11.4 % pour le PCB 1 et 18.8 % pour le PCB 2) ont fait l'objet de cet accompagnement spécifique.

La situation budgétaire des personnes

Les personnes accueillies en 2021 ont contacté les services suite à diverses difficultés :

- Découvert autorisé dépassé pendant plus de 2 jours par mois ,
- 1 arriéré de paiement au cours de l'année (prélèvement automatique rejeté, chèque refusé ou échéance de facture non honorée) ,
- La persistance des difficultés malgré un premier dossier de surendettement,
- Un changement de situation
- Un mal endettement dû à une mauvaise gestion administrative ou à une méconnaissance administrative.

1) La mise en œuvre d'accompagnements :

Durant la période de janvier 2021 à décembre 2021, 197 rencontres ont été effectués auprès des publics bénéficiant d'un accompagnement budgétaire. Ces rencontres se sont déroulées dans les locaux de l'UDAF, au domicile des personnes ou dans les locaux des partenaires.
Par ailleurs, 342 démarches administratives ont été réalisées au bénéfice des accompagnements et 563 appels téléphoniques entre le bénéficiaire et la chargée d'accompagnement budgétaire ont été effectués.

2) Les liens créés avec l'environnement social de secteur

Dans un premier temps, les acteurs de l'environnement social de secteur (Assistantes sociales, Conseillères en économie sociale et familiale …) ont la possibilité de solliciter le Point Conseil budget via une fiche d'orientation fournit lors des présentations du service ou via une ligne téléphonique ou une adresse mail.
Un premier rendez-vous est effectué de préférence avec le référent social. Les missions du Point Conseil Budget sont alors exposées à l'usager qui se voit proposer un contrat d'accompagnement.
Selon la situation et le référent social, l'accompagnement et la répartition des missions varient.
Pour certains dossiers, l'assistante sociale prend en charge le surendettement et l'accompagnement budgétaire vient étayer la famille à l'issue du dépôt (suivi, budget…).
Pour d'autres, le travailleur social confie au PCB la totalité de la démarche.
L'évolution de la situation de la personne fait l'objet d'échanges permanents avec le référent social. En fin d'accompagnement, le référent social est informé de la situation afin qu'il puisse reprendre le suivi social si nécessaire.

3) Nombre de personnes dont le suivi s'est terminé au cours de l'année :

En 2021, le service a finalisé 33 accompagnements.

a) Leur activité au moment de la fin de leur accompagnement :

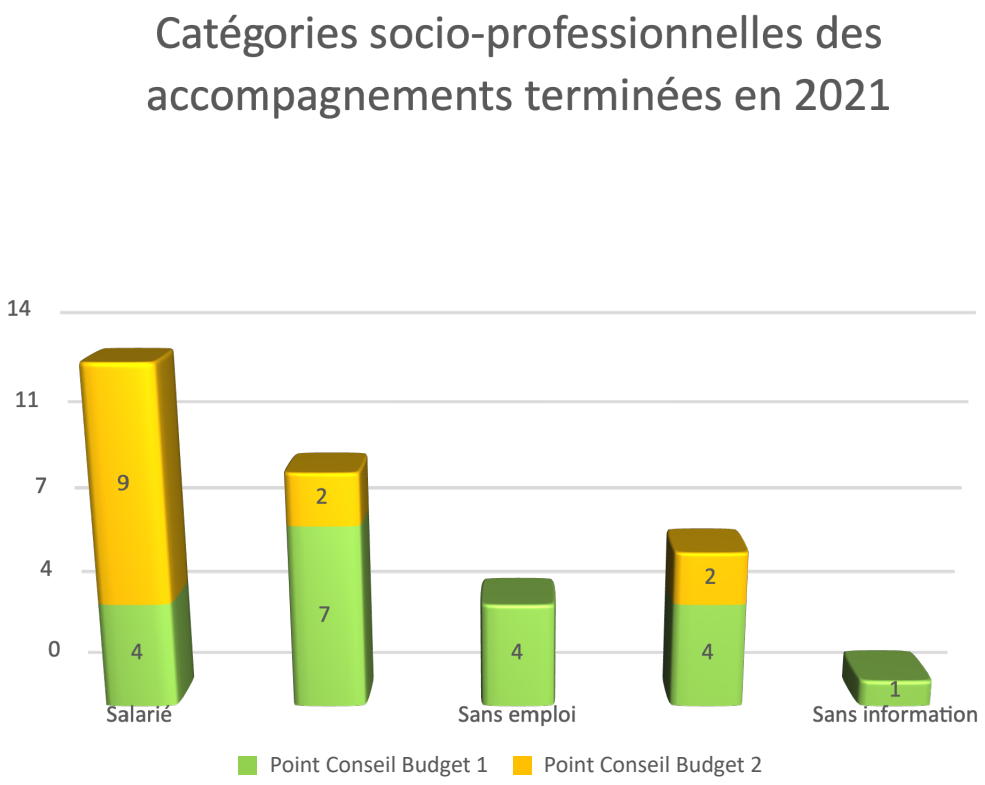

La majorité des personnes ayant arrêté l'accompagnement budgétaire proposé par le Point Conseil Budget sont des personnes salariées (39.4 % % : 20 % pour le PCB 1 et 69 %).

b) Les motifs de fin d'accompagnement :

Il existe différents motifs qui ont conduit à l'arrêt de l'accompagnement par le service:

- Accompagnement terminé suite à l'évaluation des objectifs
- Accompagnement terminé sur demande expresse de la personne
- Accompagnement terminé suite à la perte de contact avec la personne
- Accompagnement terminé car le service n'est pas adapté à la problématique (orientation vers un autre dispositif)

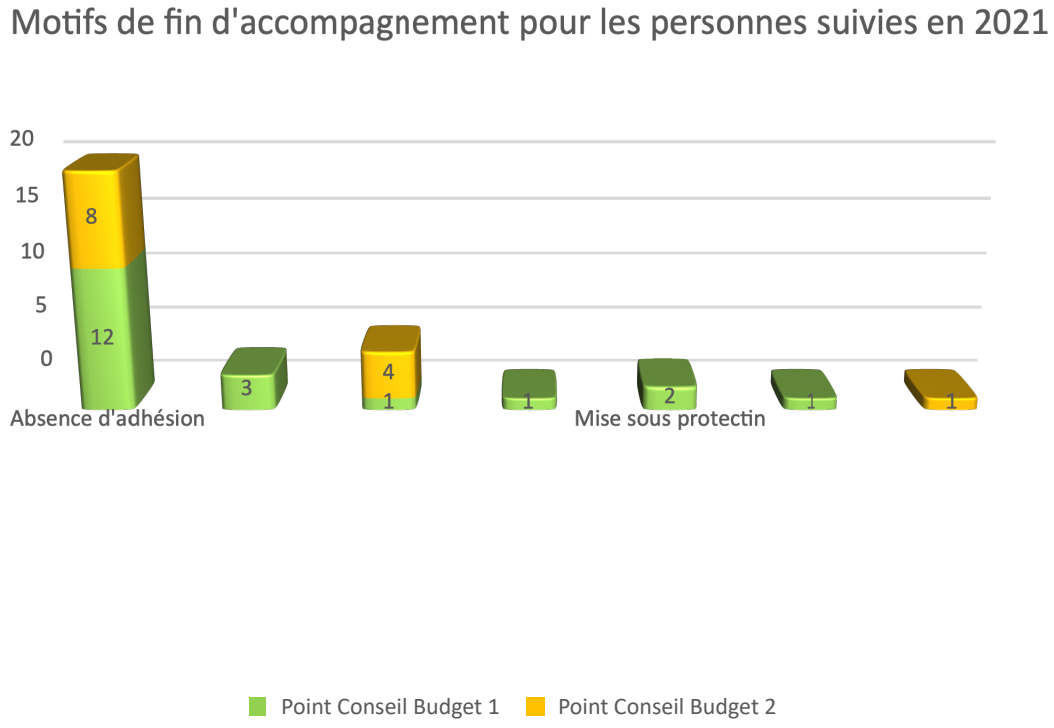

Le manque d'adhésion est la principale raison de la fin des accompagnements (60.6 % : 60 % pour le PCB 1 et 61.5 % pour le PCB 2). Ce manque d'adhésion peut se rencontrer avant la signature du contrat d'accompagnement ou pendant l'accompagnement.

Exemple d'accompagnement individuel

Madame J est suivie dans le cadre de l'accompagnement budgétaire proposé par l'UDAF de Haute-Corse. En septembre 2020, les rencontres avec Madame ont permis de réaliser un diagnostic. Madame est dans l'incapacité de travailler, elle bénéficie d'une pension d'invalidité et d'une allocation adulte handicapée.

Madame ne payait plus les fluides énergétiques (eau, gaz, électricité) depuis 2018 et d'importantes dettes s'étaient accumulées : Loyers impayés auprès de son bailleur, cotisations mutuelle, assurances... Au mois d'octobre, Madame a fait l'objet d'un contrôle par la CAF qui s'est soldé par un indu de 9500 €.

Malgré la situation alarmante, le service s'est engagé dans la voie de la négociation avec la CAF et la mobilisation de dispositifs légaux et extra légaux. Un recours à l'amiable a été formé, de multiples aides ont été sollicitées (secours mairie, bons alimentaires, aides financières auprès de sa caisse de retraite, aides financières auprès de sa mutuelle …).

A l'issue de l'ensemble de ces démarches, Madame a bénéficié d'environ 4000 € d'aides financières et 8700€ d'effacement de dette grâce au recours à l'amiable.

Madame a pu solder ses dettes d'assurances, d'électricité, de gaz, de mutuelle et une partie de sa dette CAF et eau. Madame a remis en place des prélèvements mensuels pour ses dépenses d'énergie, sa mutuelle… qu'elle paye maintenant tous les mois.

Pour autant, la situation de Madame reste précaire. Celle-ci ne parvenant pas à payer régulièrement son loyer, un commandement a été émis par son bailleur.
Madame vient d'obtenir le rachat de son plan d'épargne retraite, suite à son invalidité, à hauteur de 5700 €. Madame va solder sa dette locative, le rappel de ses APL, à ce jour coupé pour faute de paiement de loyer, va permettre à Madame de ne pas s'acquitter de son loyer, le temps de solder son solde positif auprès de son bailleur social. Madame va pouvoir solder sa dette eau.
Suite au remboursement de la totalité de ses dettes, nous allons ouvrir avec Madame un livret A afin d'épargner le solde restant de son rachat d'épargne retraite. Madame va pouvoir apprendre à gérer son budget réel.

Les actions collectives

1) Les Actions collectives effectué en 2021

En 2021, 11 actions collectives ont été dispensées dans le cadre du Point Conseil Budget :

- 8 actions à destination des partenaires,
- 1 action visant un partenariat avec le service des armées
- 1 action a été effectuée auprès d'élèves moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés de l'IFRTS de Bastia
- 1 action à destination des détenus de la prison de Casabianda.

Ainsi, 56 personnes ont été concernées par ces actions.

2) Déroulement d'une session d'information collective à destination du public

L'action dure en moyenne 3h.
Dans un premier temps, la chargée d'accompagnement présente le Point Conseil Budget.
Dans un second temps, un échange sur les parcours, les modes de fonctionnement et les attentes des participants permet d'adapter la présentation.
Des échanges autour du concept de budget permettent une participation des bénéficiaires sans évoquer de situations particulières ou personnelles.
Enfin, une mise en situation (budget fictif, jeux, site mes questions d'argent…) permet de faciliter l'expression de sa propre situation et de répondre aux questions des participants.
En fin de séance, un questionnaire de satisfaction est soumis aux participants afin d'adapter au mieux les actions collectives à venir.

3) Exemple d'action collective mise en place

Dans le cadre d'un programme de réinsertion, le centre pénitentiaire de Corse propose à la prison de Borgo et de Casabianda des ateliers portant sur « les documents administratifs », « le budget » et « la gestion du temps ». Le Point Conseil Budget intervient naturellement sur la gestion du budget. Des rencontres avec les détenus permettent des discussions autour du budget, de participer aux ateliers, de partager leur préoccupations ou difficultés.
Par la suite, un débat, avec l'outil Econo-vie, permet de consolider les dires des participants, les informations apportées et de répondre aux questions.

BILAN

En 2021, le service a accueilli 76 personnes dont 43 sont en file active. En 2021, 33 accompagnements ont été finalisés.
Les premiers diagnostics produits laissent apparaître que les publics orientés présentent de multiples fragilités. A la mise en place de l'accompagnement budgétaire est proposée une orientation vers les travailleurs sociaux de secteur qui est majoritairement accepté.
Pour les deux Points Conseil Budget, les publics résidant dans les logements sociaux, représentent en 2021, 29.4 % des personnes accompagnées. Les locataires « OPHLM » représentent 16.4 % des foyers accompagnés, ceux d'ERILIA 10.9 % et ceux de LOGIREM 7.3 %.
Le public, domicilié dans le Grand Bastia (Point Conseil Budget 1) relevant de la Politique de la Ville représente 45.5 % des publics accueillis en 2021.
Les difficultés rencontrées pour ce public peuvent être cumulatives : état d'endettement plus important, non recours aux droits ou ruptures de droits, maladie, difficulté de déplacement, isolement et/ou perte d'emploi alourdissant d'autant l'action du PCB.

1) La poursuite de l'information des prescripteurs et de la co-construction de partenariats

Le service s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, il est prévu de développer les temps de rencontres avec les partenaires afin de réaliser un point de situation mettant en avant les corrections à apporter, faire connaitre et dynamiser le service.
Par ailleurs, suite à l'obtention du second label Point Conseil Budget itinérant, une campagne de communication auprès des différents acteurs du rural est prévue pour 2022.

2) Le développement des accompagnements et la multiplication des actions collectives

Face à l'augmentation du nombre de dossiers et à la demande des pouvoirs publics, le service proposera des actions collectives aux bénéficiaires du Point Conseil Budget.
Le recrutement d'une seconde personne sur les PCB facilitera cet axe de travail.

L'action « Lire et Faire Lire »

Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.
Des séances de lecture sont organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture.
Au mois de Septembre, le Directeur et la Coordinatrice Départementale ont rencontré une partie des bénévoles de la Plaine Orientale afin de faire le point.
Ils étaient dans l'attente de la décision des écoles pour reprendre les séances de lecture.
Malheureusement la crise sanitaire n'a pas permis les interventions des lecteurs.

La médiation familiale

La médiation familiale se définit comme « un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparation. Dans ce processus, un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et

dans son évolution » (définition du Conseil national consultatif de la médiation familiale, décembre 2003).

Son champ d'intervention recouvre :

Toutes les formes d'union et notamment mariage, concubinage, PACS,

La diversité des liens intergénérationnels,

Les situations de rupture et leurs conséquences, décès, séparation, incommunicabilité, éloignements, questions patrimoniales….

Les situations familiales à dimension internationale, Corse, Continent, …

Le médiateur familial veille à l'engagement et à la conduite d'une démarche de coresponsabilité en préservant le respect mutuel et l'équilibre des expressions.

La médiation familiale se déroule sous forme d'entretiens confidentiels.

Lors de la première rencontre, le médiateur familial informera les bénéficiaires sur le processus de la médiation, il établira par la suite une évaluation de la situation des personnes tout en élaborant avec elles un engagement volontaire réciproque quant au déroulement des séances de médiation familiale.

Les entretiens se dérouleront dans le respect mutuel des parties. Le médiateur familial garantira l'équilibre des expressions et des relations entre les personnes. Son intervention devra être limitée dans le temps.

Les objectifs 2021 :

Pour l'année 2021 le service avait déposé un dossier de financement pour 20 médiations familiales. A ce jour, le service a effectué 38 médiations familiales.

Activité 2021 :

Rappel de l'année précédente :

L'année 2020 et la crise sanitaire a paralysée le démarrage des médiations. Cependant, des actions ont tout de même été menées durant les quelques semaines de répits.

L'UDAF a réalisée en 2020 :

- 5 entretiens d'information à des familles
- 11 présentations auprès de 56 professionnels

A ce jour, l'UDAF a réalisé sur l'année 2021 :

- **34 Entretiens d'informations à des familles**
- **78 Séances de médiation familiale pour 38 familles soit 90% de plus.**

			Type de	Types		NB	NB		

	Identité du demandeur	Prescripteur	séance	E.inf	M.Fam	Date saisine	E.inf sur 2021	M.Fam sur 2021	FDM	NB de personnes
1	Epouse	Association adhérente UDAF	Séparation/ Divorce		X	24/11/2020		1		1
2	Mère	PJJ	Parent/ Enfant		X	23/11/2020		4		2
3	Mère	Scolaire	Parent/ Enfants	X	X	12/01/2021	1	2		2
4	Mère	Orientation familiale	Parent/ Enfants		X	14/11/2020		4		2
5	Fils	Spontané	Parent/ Enfants	X	X	13/01/2021	1	2		2
6	Grands-parents	Collectivité de corse	Trans-Générationnelle		X	23/11/2020		5		1
7	Mère	Spontanée	Parent/ Enfants	X	X	17/09/2020	1	3		1
8	Epouse	Spontanée	Séparation/ Divorce	X	X	12/01/2021	1	4		2
9	Mère	Collectivité de Corse	Parent/ Enfants	X	X	10/03/2021	1	1		2
10	Mère	Spontanée	Parent/ Enfants	X	X	10/02/2021	1	1		1
11	Père	Orientation familiale	Séparation/ Divorce	X	X	08/03/2021	1	2		1
12	Mère	Orientation familiale	Parents/ Enfants	X	X	09/03/2021	1	4		2
13	Epouse	Spontanée	Séparation/ Divorce	X	X	10/03/2021	1	3		2
14	Mère	Spontané	Séparation/ Divorce	X	X	10/03/2021	1	1		1

15	Epouse	Association adhérente UDAF	Séparation / Divorce	X	X	08/03/2021	1	4		5
16	Mère	Association adhérente UDAF	Parents/ Enfants	X	X	08/03/2021	1	4		2
17	Parents	Collectivité de Corse	Parents / Enfants	X	X	14/04/2021	1	9		3
18	Mère	Scolaire	Parents/ Enfants	X	X	17/05/2021	1	1		1
19	Enfants majeur	Spontanée	Fratrie	X	X	17/05/2021	1	1		1
20	Grand-mère	Spontanée	Trans-générationnel	X	X	15/04/2021	1	2		1
21	Mère	Collectivité de Corse	Parents/ Enfants	X	X	06/10/2021	1	2		1
22	Couple	AED	Séparation Divorce	X	X	16/09/2021	1	3		1
23	Mère	UDAF	Séparation Divorce	X	X	05/10/2021	1	1		1
24	Père	Spontané	Parents/ Enfants	X	X	04/10/2021	1	2		2
25	Père	ASE	Parents/ Enfants	X	X	05/10/2021	1	3		3
26	Mère	LEIA	Parents/ Enfants	X	X	06/10/2021	1	2		1
27	Père	Association adhérente UDAF	Parent/ Enfants	X	X	02/11/2021	1	1		2
28	Mère	Orientation familiale	Parent/enfants	X	X	29/11/2021	1	1		2
29	Mère	Spontanée	Parents/ Enfants	X	X	30/11/2021	1	1		1

30	Père	Association adhérente UDAF	Parents/ Enfants	X	X	01/12/2021	1			1
31	Mère	Orientation familiale	Parents/ enfants	X	X	01/12/2021	1	1		1
32	Père	Orientation Familiale	Parents/ Enfants	X	X	02/12/2021	1	1		1
33	Mère	ASE	Parents/ Enfants	X	X	02/12/2021	1	1		3
34	Couple	Spontanée	Séparation/ Divorce	X	X	03/12/2021	1	1		2
35	Père	AED	Parents/ Enfants	X	X	02/12/2021	1			1
36	Mère	Orientation UDAF	Parents/ Enfants	X	X	02/12/2021	1			1
37	Couple	Maintien a domicile	Séparation/ Divorce	X	X	02/12/2021	1			2
38	Couple	Spontanée	Séparation/ Divorce	X	X	02/12/2021	1			1
	Total			**34**	**38**		**34**	**78**		**62**

*E.Inf : Entretien d'information *M.Fam : Médiation Familiale *NB : Nombre de séances

Entretiens et séances de Médiation de l'année 2021 :

Période	Entretiens d'informations	Médiations Familiales en cours
2020		4
Janvier 2021	3	7
Fevrier 2021	2	8
Mars 2021	7	14
Avrils 2021	2	17
Mai 2021	2	21
Juin 2021	0	23
Juillet 2021	0	23
Aout 2021	0	23
Septembre 2021	1	23
Octobre 2021	5	24
Novembre 2021	3	29
Décembre 2021	9	38
Totaux :	34	38

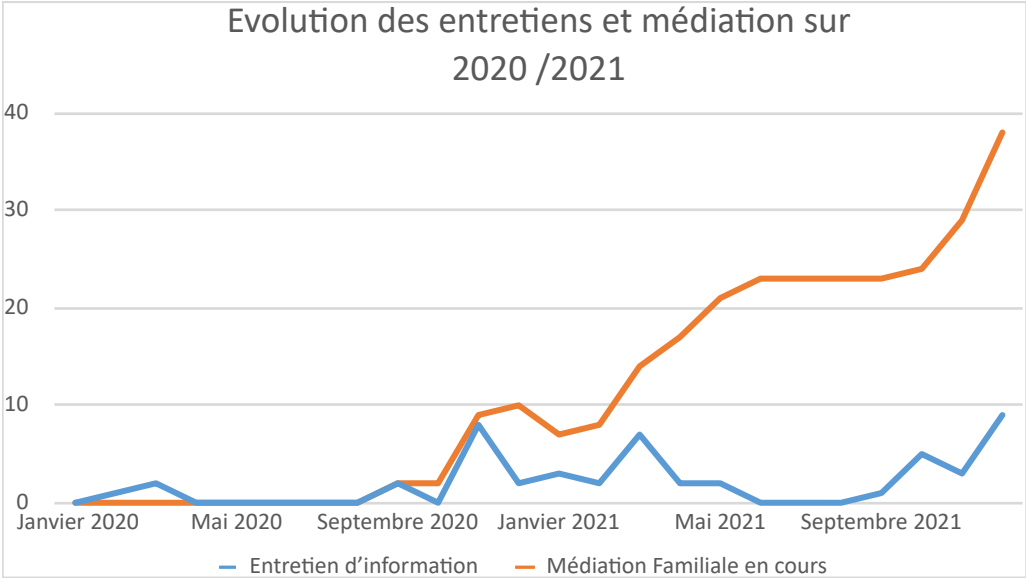

Origine des prescriptions :

L'étude des prescripteurs révèle que la justice (JAF) n'a pas orienté de mesure, 13.15% ont été orientées par les associations adhérentes UDAF, 28.94% sont venues spontanément, 18.42% ont été orientées par un membre de la famille, 5.29% par le service AED, 2.63% par la PJJ, et 10.52% par la collectivité.

Organismes prescripteurs	En nombre	En %
PJJ	1	2,63%
Collectivité	4	10,52%
AED	2	5,29%
Justice (JAF)	0	
Bailleur	0	
Education nationale	2	5,26%
Associations adhérentes UDAF	5	13,15%
ASE	2	5,26%
UDAF	2	5,26%
Confrère médiateur du territoire	0	
Avocat	0	
LEIA	1	2,63%
Orientation familiale	7	18,42%
Maintien à domicile	1	2,63%
Spontanée	11	28,94%
Totaux	38,00	100%

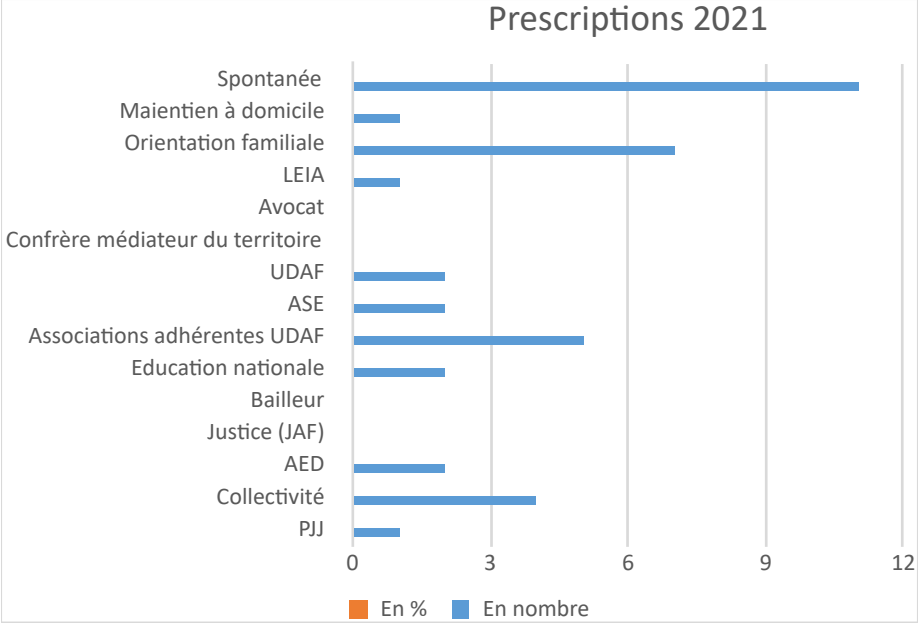

Qualité et nombre des demandeurs pour un entretien ou une Médiation

Nous constatons un plus grand nombre de demandes effectuées pour ce dispositif par des mères :

Qualité	Entretien d'information	Médiation familiale
Epoux		
Epouses	3	4
Pères	7	7
Mères	16	18
Beaux-parents		
Grands-parents	1	2
Parents	5	5
Enfants majeurs	1	1
Enfants mineurs	1	1
Petits enfants mineurs		
Petits enfants majeurs		
Fratries		
Familles éloignées		
Professionnels		

Totaux	34	38

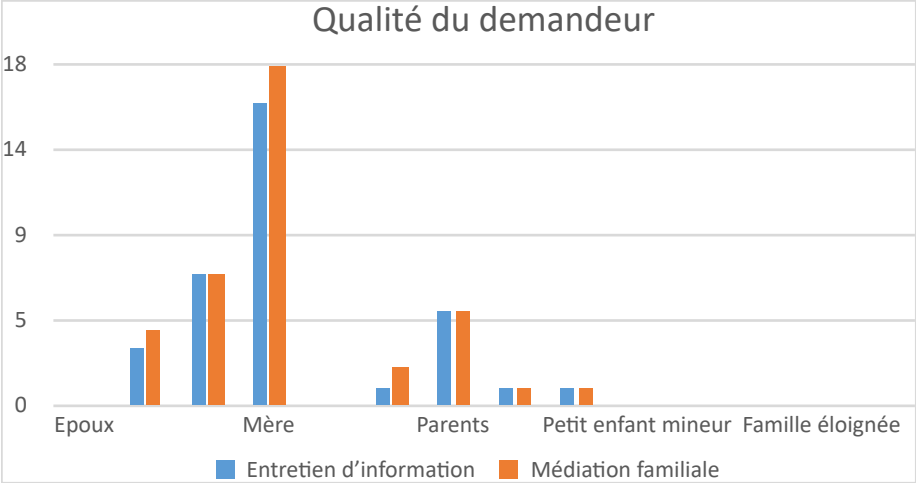

Les champs d'intervention des personnes accompagnées.

Nous constatons que les champs d'interventions les plus étudiés par le service sont les « Divorces et séparations » et les relations « Parents/Enfants » :

Champs d'intervention	Entretien d'information	Médiation Familiale
Divorces / séparations	10	11
Fratries	1	1
Parents/Enfants	22	24
Internationales		
Relations / conflits		
Vieillissements		
Transgénérationnels	1	2
Entreprises-Familiales		
Carcéraux		
Protections de l'enfances		
Organisations familiales		
Voisinages		
Familles /écoles		

Handicaps		
Totaux	34	38

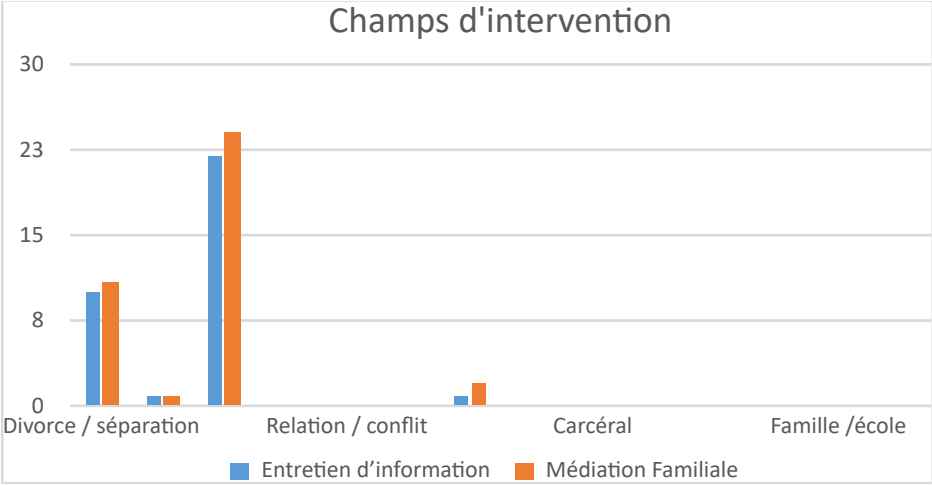

Ressources des personnes venant en médiation familiale :

Afin de faciliter le lancement du service, l'UDAF de Haute-Corse a décidé de prendre en charge jusqu'au 31/12/2021 la participation dues par les personnes en médiation.

Revenu R	Nombre de personne
R< RSA de base	**0**
RSA < R < SMIC	**0**
SMIC < R < 1550	**0**
1551 < R < 2000	**0**
2001 < R < 2500	**0**
2501 < R < 3800	**0**
3801 < R < 5300	**0**
R > 5301	**0**
Total :	**0**

Lieu d'intervention du service

Durant l'année 2021, le service de Médiation Familiale de l'UDAF est intervenu sur tout le territoire de Haute-Corse avec des lieux de rencontre mis à disposition par les associations affiliées à l'UDAF.

Nombre de présentations auprès de services professionnels

Structure	Présentation	Date	Nombre de participant
AS Cellule RSA	Oui	11/01/2021	8
AEMO	Oui	09/02/2021	9
CDAD	Oui	09/03/2021	1
REAP	Oui	10/03/2021	7
AED	Oui	16/09/2021	9
LEIA	Oui	14/09/2021	5
Totaux :	6		39

Conclusion

En 2021, comme prévu, les deux salariées accompagnées par un médiateur diplômé ont obtenu leur diplôme d'état de médiatrice familiale par la VAE.

Le service de Médiation Familiale de l'UDAF de Haute-Corse a dépassé ses objectifs (20 médiations) de 90% en 2021 pour atteindre 38 médiations. Cette évolution confirme le réel besoin des familles du territoire et les attentes des partenaires.

De plus, le service a continué durant l'année à communiquer auprès des partenaires. Une communication (Film, diaporama, plaquette) adaptée permet aux partenaires d'être de véritables prescripteurs.

La coopération avec les différents partenaires du territoire permet au service de disposer de prescriptions en l'absence d'orientations par la justice.

De plus, divers services de la collectivité de Corse et de l'éducation Nationale souhaiteraient engager un partenariat pour accéder à l'outil qu'est la médiation familiale.

Ces nouvelles demandes pourront, avec l'aide des nouvelles médiatrices diplômées, être prise en charge dans un avenir proche.

La Maison Relais

Projet social maison relais

Créées en 2002 et renforcées par la loi de programmation sur la cohésion sociale de 2005 et la loi ALUR de 2014, les pensions de familles représentent une modalité particulière de résidences sociales à destination de personnes qui présentent des difficultés économiques et sociales, auxquelles viennent s'ajouter des problématiques personnelles.

Elles relèvent non pas du secteur médico-social, mais du secteur logement et plus particulièrement de l'article L301-1 du code de la construction et de l'habitation.

Leur spécificité, parmi les résidences sociales, réside dans le caractère durable du logement. L'objectif des maisons relais est de permettre aux personnes logées, une réadaptation à la vie sociale, dans un environnement chaleureux et convivial, dans la perspective de leur faire retrouver tous les aspects de la citoyenneté.

C'est en fin d'année 2009 que l'UDAF a obtenu de la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, un financement pour la création d'une maison relais de dix places à Bastia.

L'objectif est d'accueillir des personnes vivant seules ou accompagnées (couple, personne avec enfants) disposant d'un faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, dont la situation sociale, psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire. Le dispositif s'adresse de manière privilégiée à des personnes qui ne relèvent, ni d'une structure d'insertion de type CHRS, ni d'un logement autonome.

A ce jour, 25 places maison relais sont installées dans des appartements relais, comportant des espaces privatifs et un espace collectif. Un règlement intérieur vise à faciliter la vie en immeuble, en améliorer le cadre et la sécurité, dans le respect des libertés de chacun et dans l'intérêt général. Chaque résident s'engage à respecter le règlement de fonctionnement. Tout manquement engage la responsabilité du locataire, le non-respect de ce règlement peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du titre d'occupation.

Activité maison relais

Trois volets composent l'activité maison relais, tout d'abord la captation de logements afin de constituer un parc de logements, ensuite la gestion locative adaptée avec l'entretien de ces logements, et l'accompagnement social lié au logement des personnes accueillies.

Captation

Dans le cadre d'un appel à projet et avec le soutien des services de la DDETSPP de Haute-Corse, l'UDAF a reçu l'autorisation d'accroître sa capacité d'accueil en passant de 10 à 25 places.

Le pôle logement de l'UDAF de Haute-Corse s'est donc engagé dans la captation de

nouveaux logement, démarche ralentie par les difficultés du bailleur partenaire de l'opération.

Suite à l'évolution du public de la maison-relais et de ses demandes, nous avons conclu qu'il était nécessaire de reconfigurer le parc avec de nouveau studios, T1 et T2 afin d'arrêter la collocation.

<u>État du parc actuel :</u>

Adresse	Type	Superficie
LOGIREM		
Bat H1 - Résidence Paese-Novu 1er étage	T1	36 m2
Bat D1 - Alba Chiara – Montesoro 2 ème étage	T2	55,70 m2
Bat J1 - Résidence Paese-Novu 3 ème étage	T1	36 m2
Bat Y1 - Résidence Paese-Novu 3 ème étage	T1	36 m2
Bat Y1 – Résidence Paese-Novu 5ème étage	T1	36m2
Bat F1 – Résidence paese-novu 3 ème étage	T1	36m2
Bat F1 – Résidence Paese-Novu 2ème étage	T1	36m2

Bat I33 – Résidence Paese-novu RDC	T2	53 m2
Bat C05 – Résidence Paese-novu 6ème étage	T2	53 m2
Bat 02 – Résidence Paese-Novu RDC	T2	51m2

OPHLM		
Adresse	**Type**	**Superficie**
Bat A2 Saint Antoine RDC	T2	54 m2
Bat C1 Saint Antoine Cage A - RDC	T2	56 m2
Bat 02 - Les Orchidées Route impériale 2 ème étage	T1	38 m2
Bat 02 - Les Orchidées Route Impériale 5 ème étage	T1	38 m2
Bat 03 - Les Orchidées Route Impériale RDC	T1	46 m2

Bat 41 - U MONTE D'ORU Cité Aurore RDC	T3	63m2
Bat 41 U MONTE D'ORU – Cité Aurore 1er étage	T4	72 m2

ERILIA		
Adresse	**Type**	**Superficie**
Bat N58 Les logis de montesoro 2 ème étage	T2	47 m2
Bat I44 Les logis de montesoro 2 ème étage	T3	62 m2
Bat 21 B Quartier Basanese RDC	T3	47 m2
Bat A9 Les logis de montesoro 1 er étage	T2	47 m2
Bat W84 – Les logis de Montesoro RDC	T3	63m2
Bat F37 Les logis de montesoro RDC	T3	61 m2

Bat A8 Les logis de montesoro 2ème étage	T2	47 m2
Bat E36 Les logis de Montesoro 4ème étage	T3	61m2

Ce parc représente une capacité locative de plus de 25 places.

NB : Le bail de location concernant le Bat W84, A2 Saint Antoine et le Bat 41 ont été résiliés durant l'année.

Gestion locative adaptée

Cette activité de gestion rapprochée et attentive, comporte un suivi individualisé et une médiation avec l'environnement. L'objectif est de prévenir toute situation de mise en difficulté de l'occupant et d'assurer la sécurisation de la relation avec le bailleur.

Cette gestion consiste à :

- Écouter et répondre, dans les meilleurs délais possibles, aux problèmes techniques et humains posés.
- Anticiper les prélèvements des loyers de manière adaptée. Expliquer les régularisations de charges. Suivre les comptes locatifs. Engager de façon adaptée les procédures en cas de défaillance du locataire (mise en place d'un échéancier visant l'apurement de la dette…)

L'activité gestion locative adaptée à ce jour concerne 25 logements. Ce sont 1028 actes ou prestations qui ont été exécutés en 2021, une attention particulière est donnée au respect des obligations du locataire notamment auprès des personnes dont le projet est d'accéder à un logement autonome dans le cadre d'un parcours résidentiel.

- Règlement du loyer et des factures liées à la consommation des flux.

- Bon entretien du logement et respect des équipements mis à disposition.

- Respect du voisinage et des règles de vie en collectivité

Durant l'année 2021 l'UDAF de la Haute-Corse a instruit 11 dossiers de candidatures.

- 6 Dossiers ont reçu un avis favorable.
- 3 Dossiers ont reçu un avis défavorable.
- 2 Dossiers sont restés sans réponses des candidats.

L'UDAF a été sollicitée a de multiples reprises par des travailleurs sociaux de diverses

structures afin d'héberger en urgence des personnes.

Ce constat renforce l'orientation prise par l'UDAF à savoir disposer majoritairement de petits logements (T1, et T2).

Accompagnement social lié au logement

L'accompagnement vise à favoriser l'insertion dans le logement, la vie sociale dans l'immeuble, le quartier, la ville, afin de rompre l'isolement et permettre l'épanouissement des personnes dans leur environnement. Il se traduit par :

- Des actions d'information sur les opportunités de vie sociale
- Une attention soutenue et respectueuse de l'expression des besoins du locataire
- Assister le locataire sur le prendre soin de soi, s'ouvrir aux autres, recréer le lien citoyen sera essentiel pour la valorisation de l'individu et sa reconnaissance sociale
- Un projet personnalisé élaboré avec l'intéressé afin de définir ses besoins et ses attentes en matière d'insertion
- Une évaluation régulière avec l'usager des acquis et des progrès restants à réaliser, le cas échéant en vue du changement de logement
- Un partage du bilan avec le référent social, le bailleur, le prescripteur de la mesure qui peut être autre que le référent social (Commission DALO, CCAPEX)
- La préparation du changement de statut locatif ou de logement et d'environnement
- La possibilité de mettre en place une mesure d'ASELL ou une MASP pour sécuriser l'accès au logement de droit commun

Liste des accompagnements effectués lors de l'année 2021

	Nombre de locataire	Nombre d'action
Accueil diagnostic	6	6
Découvertes infrastructures	6	6
Travail sur hygiène corporelle	5	10
Hygiène et propreté du logement	13	15
Hygiène alimentaire	12	15
Achats alimentaires	6	5
Transformation des aliments	12	20
Saisine des dispositifs	4	10
Démarches administratives	6	30
Accompagnement vers le soin	3	5
Visites à domicile	21	504
Hospitalisations et suivis	3	4
Incarcération et suivi		
Réunion de suivi UDAF	6	5
Coordination partenariales	4	15
Entretiens projet personnalisé	21	21
Suivi projet personnalisé	21	21
Gestion de crise	10	10
Mise en garde pour non-respect du règlement intérieur	2	15
Rupture du contrat d'occupation pour manquement grave	1	1
Saisine DALO	2	2
Accompagnement recherche logement	4	5
Désinfestation logement	5	8
Coordination avec aides ménagères	1	5
animations	21	15
	195	753

Les modes d'interventions sont révélateurs du profil du public pris en charge. Les visites à domicile représentent 66.93 % des interventions effectuées. Leur fréquence est fonction des besoins des personnes. Elles sont une nécessité, elles garantissent le repérage des difficultés et des besoins des personnes.

Les actions liées à l'hygiène alimentaire sont fréquentes et concernent différents champs.

- L'alimentation.

  Les difficultés constatées ont conduit une réflexion autour de deux axes d'intervention :

  - L'aide aux achats d'aliments
  - L'aide à la transformation des aliments. Les personnes prises en charge rencontrent des difficultés à stabiliser leur poids pour diverses raisons (diabète,

mauvaise nutrition, traitements médicaux…). Il est donc indispensable de travailler sur l'équilibre alimentaire dans le cadre d'animations collectives.

- L'hygiène corporelle :

  Les actions liées à l'hygiène corporelle contribuent à la socialisation et à l'estime de soi. Les travaux se concentrent sur la fréquence, les gestes à réaliser et comment les pratiquer.

Le suivi du projet personnalisé représente 2.78% des interventions. Les personnes admises en maison relais bénéficient d'un accueil personnalisé. Un premier échange permet de collecter les attentes des personnes et de recenser leurs aptitudes et envisager des objectifs. Cette base permettra l'élaboration d'un projet personnalisé. Ce projet de vie permet de porter une meilleure stabilisation et ainsi favoriser l'insertion de la personne dans son environnement.

L'articulation avec les partenaires représente 1.99% des interventions, elle est fondamentale afin que la maison relais ne soit pas un lieu de repli sur soi, mais un lieu d'ouverture vers l'extérieur, le quartier, la ville…. Cette articulation doit être réalisée en premier lieu avec le travailleur social référent qui est le seul acteur à dispenser un accompagnement social global et dans la durée.

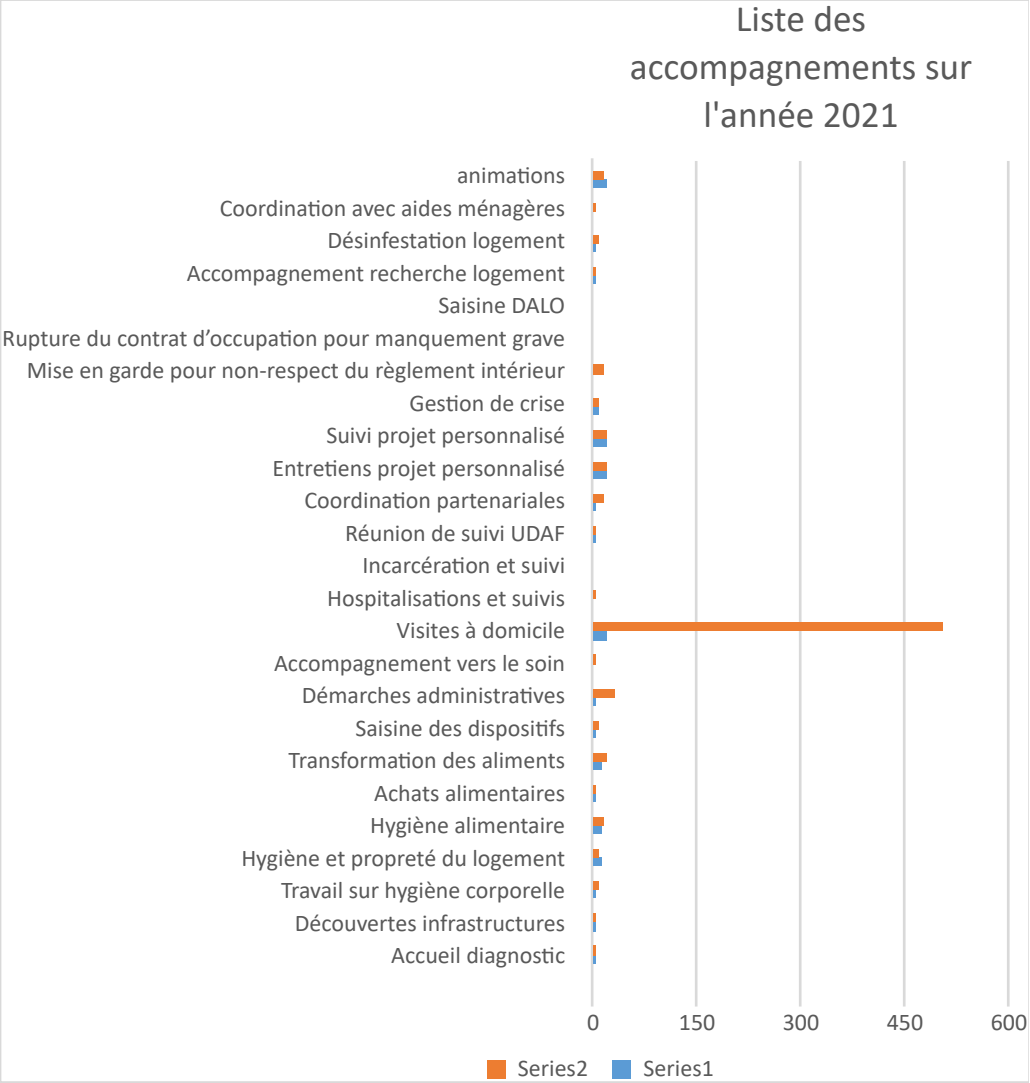

Les Visites à Domiciles

Les visites à domicile représentent une grande partie des actions Maisons-Relais. Cette prise en charge de proximité est l'élément fondamental de l'instauration d'une relation de confiance. En effet, elles permettent un accompagnement au plus proche des besoins de la personne.

Lors des visites à domiciles l'hôte va accompagner la personne sur différents point : 38.09% des actions lors d'une VAD correspondent à un accompagnement administratif, 20.43% correspondent à un accompagnement lié à l'entretien du logement, 31.54% correspondent à une information liée à l'hygiène (corporelle, alimentaire, etc), 5.56% de nos actions correspondent à un accompagnement liée à l'insertion (accompagnement chez le médecin, etc), 2.38% correspondent à l'accompagnement professionnel et 1.98% correspondent à toutes autres interventions.

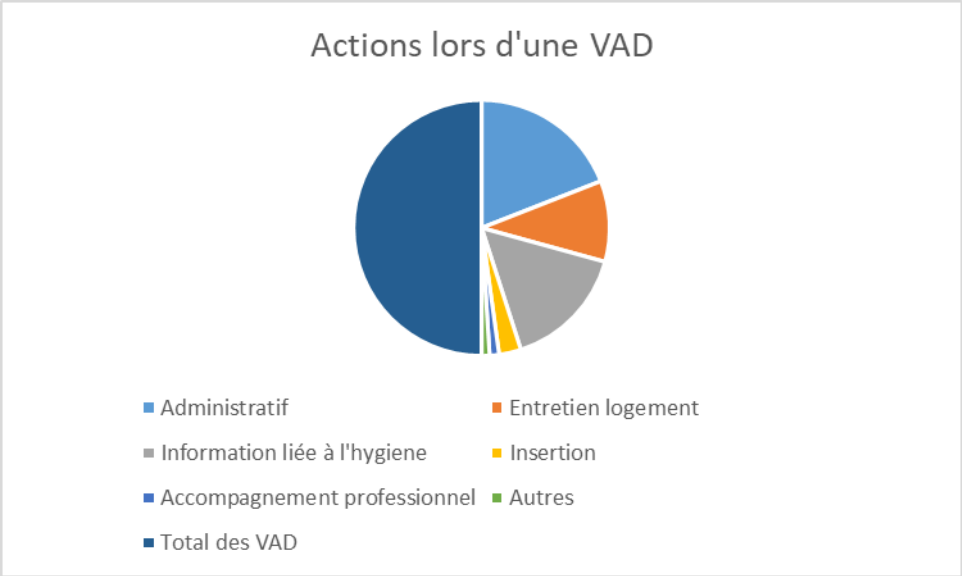

Le public

Les personnes admises en maison relais cumulent plusieurs difficult

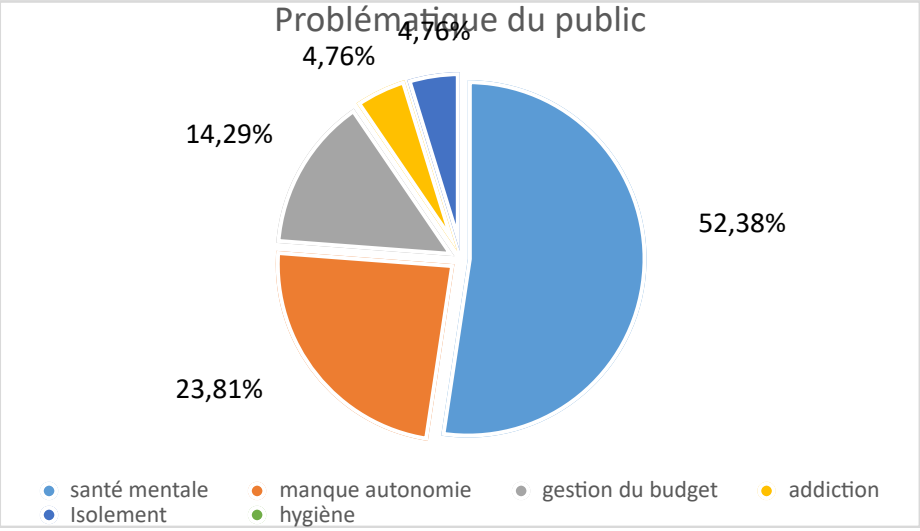

-La santé mentale concerne 52.38 % des résidents.

-Le manque d'autonomie dans les actes de la vie courante est une difficulté repérée, elle touche 23.81 % des usagers, elle est souvent liée à la pathologie, à laquelle vient s'ajouter l'effet des traitements. Elle englobe la difficulté à gérer le budget.

- Le manque d'hygiène corporelle, environnementale, hygiène alimentaire est une autre problématique associée, elle est également présente pour les personnes prises en charge.
- Les conduites addictives concernent 4.76 % des résidents maison relais.

Lors de l'entrée et suivant l'accompagnement de la personne, nous avons relevé que les locataires pouvaient rassembler plusieurs problématiques.

Par exemple, nous avons un locataire Maisons-relais qui a intégré le dispositif pour « santé mentale » mais celui-ci présente également des problématiques dans : Manque d'autonomie, Isolement, hygiène et gestion du budget.

Ces personnes présentent pour la plupart, des formes durables de vulnérabilité, un manque d'autonomie dans la gestion quotidienne des taches liées à l'occupation d'un logement, des difficultés comportementales, voire psychiatriques et nécessitent un partenariat renforcé avec des temps de coordination importants autour de la personne, en vue de leur stabilisation dans le logement.

L'admission de ces personnes en maison relais s'établit sur présentation d'un dossier de candidature complété par un travailleur social.

Elle peut faire suite, à des hospitalisations longues et répétées en centre hospitalier psychiatrique, à des passages répétés en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (C.H.R.S), à une mesure d'accompagnement judiciaire par décision du Juge, dont la stabilisation passe par une orientation sur du logement adapté de type maison relais.

Elle peut faire suite également à une orientation de la commission de médiation DALO.

Caractéristiques du public

A l'issue des travaux menés avec l'ensemble des partenaires sur les besoins du territoire, le dispositif Maison Relais a été réorienté pour répondre aux demandes sans réponses.

Ainsi l'année 2019 a vu la répartition hommes/femmes s'inverser. Cette tendance se stabilise en 2021.

- 2017 : 83% d'hommes et 17% de femmes.
- 2018 : 56 % d'hommes et 44% de femmes.
- 2019 : 31 % d'hommes et 69 % de femmes.
- 2020 : 31 % d'hommes et 69 % de femmes.
- 2021 : 36% d'hommes et 64% de femmes.

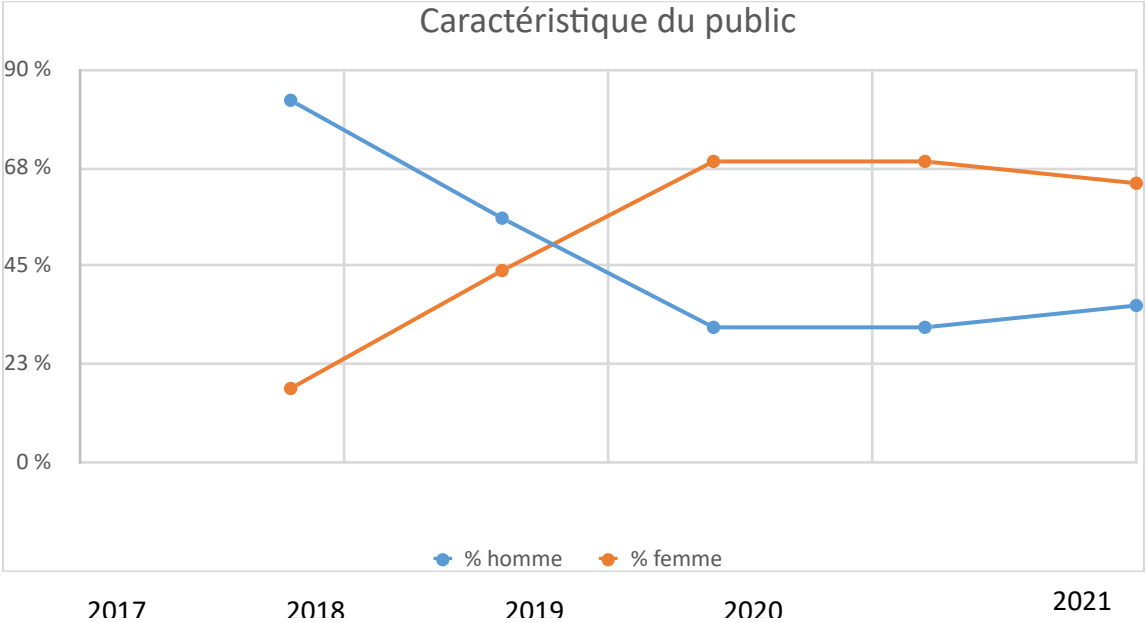

Comme les années précédentes, le public est à 66.67 % célibataire, les personnes divorcées représentent 19.05 % des usagers, les personnes mariées 9.52%.

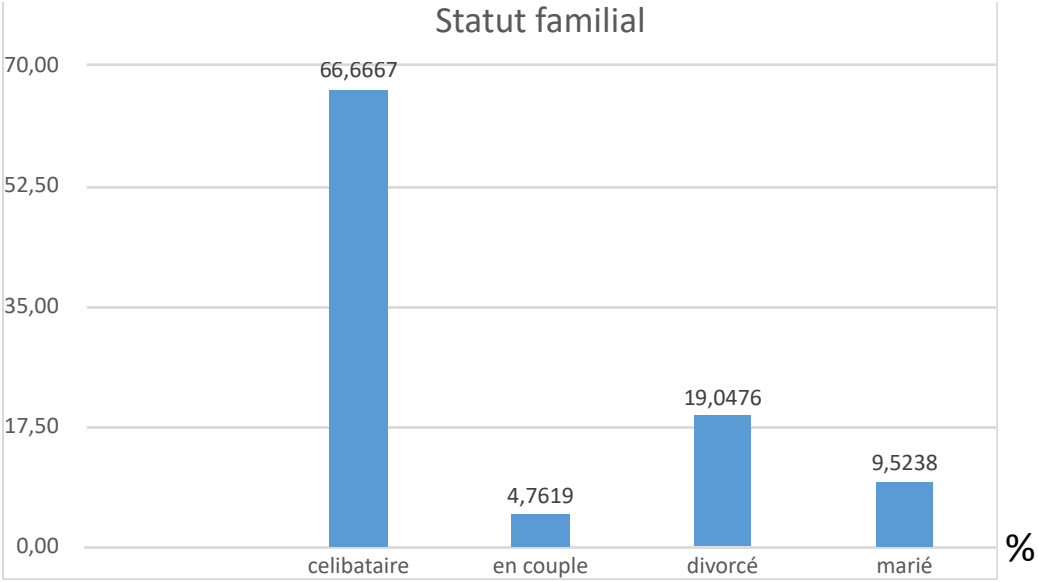

Note : Les données statistiques « en couple » font référence à des personnes qui ont une vie sentimentale. Cependant aucun couple ne réside sur le dispositif Maison Relais.

Il s'agit plutôt d'un public mixte en âge. Les 21-30 ans représentent 28.57 %, 31-40 ans représentent 14.29% et les 61-70 ans représentent 19.05 %.

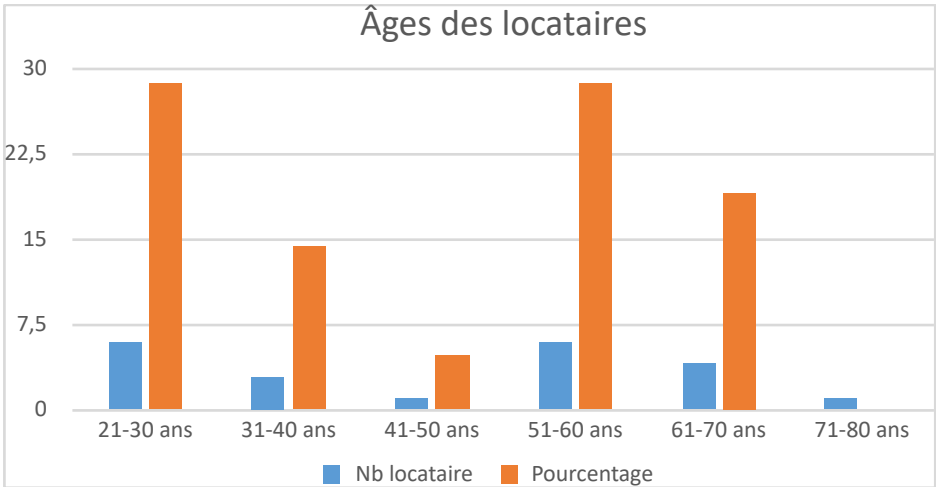

L'analyse des ressources du public accueilli met en évidence que 10 personnes bénéficient d'une allocation adulte handicapé, 3 personne bénéficient d'un salaire, 4 personnes bénéficient du RSA et 5 d'une retraite. Au total les personnes n'exerçant pas une activité professionnelle représentent une grande partie des locataires.

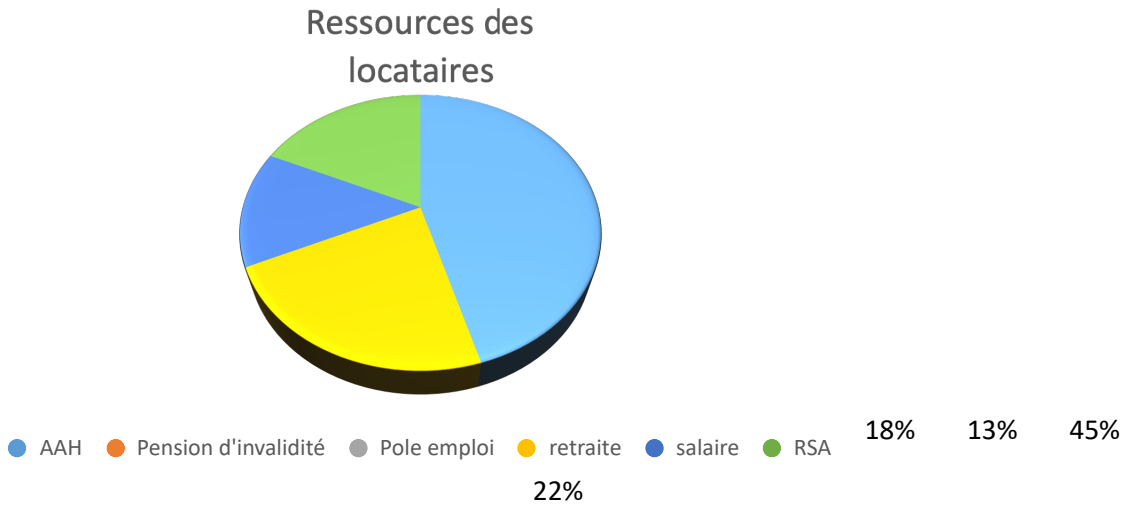

L'examen du parcours logement du public révèle que les personnes ayant vécu en logement autonome représentent 20% de l'effectif.

15% étaient en établissement de santé, 20% étaient sortant de CHRS et 40% vivaient au sein d'une famille.

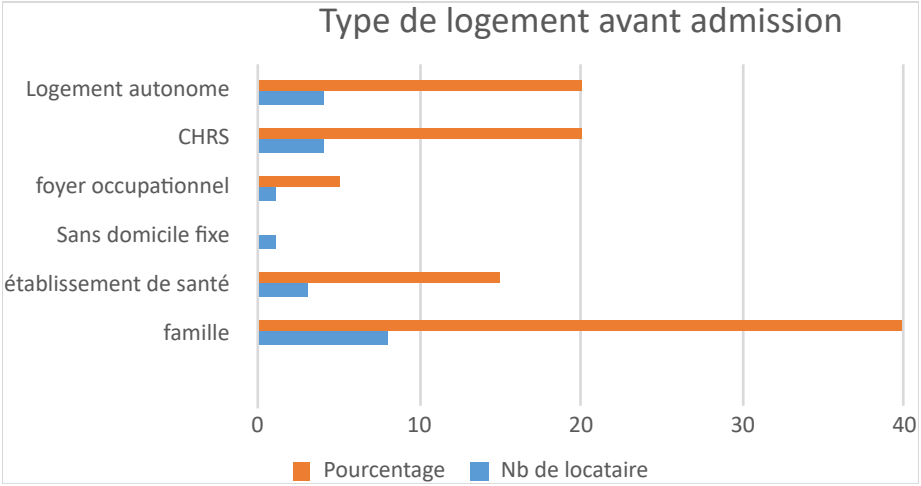

L'équipe de l'UDAF a souhaité appliquer au fonctionnement du dispositif maison relais une partie des outils de la loi 2002-2 visant les établissements sociaux et médico sociaux.

A ce titre elle dispose d'un projet social, d'un règlement de fonctionnement et d'un livret d'accueil. Des animations régulières sont proposées et une fois par an un questionnaire de satisfaction est soumis aux résidents.

Cette démarche qualité permet d'adapter les accompagnements proposés qui reposent sur un diagnostic à l'arrivé, la co-construction d'un projet personnalisé en tenant compte des capacités et des souhaits de la personne et des objectifs à atteindre. Ce projet détermine la planification de rencontres régulières pour évaluer la réalisation des objectifs et éventuellement les réajuster si nécessaire.

Les points forts du dispositif

L'UDAF dispose aujourd'hui d'une capacité d'adaptation de son offre logement très importante. En effet, la captation de logements auprès des bailleurs sociaux a permis la reconfiguration du parc pour répondre aux évolutions des demandes du public mais également aux situations qui se présentent en commission d'admission. De plus, cette configuration répond parfaitement aux nouvelles Politiques Publiques d'Inclusion.

Les évolutions nécessaires

La flexibilité du parc proposé induit des charges plus importantes (aménagements, déménagements du mobilier…). Une réflexion devra s'engager afin de trouver des financements complémentaires à ceux alloués par les services de l'Etat.

Le public pris en charge concentre de plus en plus de difficultés médicales rendant l'accompagnement des plus complexe. Les travaux à venir devront permettre de répondre à cette évolution.

L'alimentation vecteur d'amélioration de l'hygiène, première étape de l'autonomie.

Sur les deux dernières années, le dispositif Maisons-Relais observe une augmentation significative des problèmes d'hygiène, probablement liée à la crise sanitaire et aux confinements successifs. Entre 2019 et 2020, le nombre d'intervention de nos équipes a été multiplié par 3. Malgré les actes réalisés par l'équipe, ceux-ci restent insuffisants pour améliorer la situation et retrouver le niveau d'avant crise.

Face à ce constat, l'UDAF de Haute-Corse a mis en place des interventions centrées sur l'alimentation qui permettent d'aborder indirectement les différentes problématiques liées à l'hygiène en collaboration avec les actions de l'équipe.

La notion d'hygiène est variable d'un individu à un autre et peut être source de conflits (dans le cadre d'une colocation, trouble du voisinage…). Les actions au domicile réalisées par les hôtes se concentrent sur trois axes :

- L'hygiène et la propreté du logement
- L'hygiène corporelle
- L'hygiène alimentaire

L'équipe professionnelle de l'UDAF, intervient dans le cadre du projet individuel avec chacun des locataires mais également avec des actions collectives.

Les interventions ont pour objectif de tendre à un socle commun de normes entre chaque individu.

Ces constats nous conduisent à étudier un renforcement des actions des hôtes grâce à des animations collectives conduites par un professionnel.

Objectifs

L'UDAF de la Haute-Corse a mis en place un plan d'action, au profit des locataires du dispositif Maisons-Relais.

Ce plan d'actions prévu pour une année au rythme de deux interventions par mois sur 10 mois à partir de janvier 2022, aborde :

1. L'élaboration des menus :

L'élaboration des menus permettra la mise en place des objectifs de l'action mais également de « séduire » les locataires et ainsi les inciter à participer.

2. Concevoir des menus à moindre coûts :

Les locataires de la Maison-relais, majoritairement bénéficiaires de minima-sociaux, disposent d'un budget modeste pour leur alimentation. A partir de celui-ci, les interventions permettront de mettre en évidence qu'il est possible de concevoir des menus de qualité à moindre coûts.

3. Accompagnement aux courses alimentaires :

L'accompagnement lors des courses alimentaires permettra de sensibiliser les personnes à la recherche du meilleur produit au meilleur prix sans pour autant subir la pression marketing et acheter des produits non indispensables.

4. Les règles d'hygiène :

La préparation des repas nécessite une cuisine, un plan de travail, des ustensiles, … parfaitement nettoyés. A chaque étape, l'intervenant exposera les règles d'hygiène à appliquer.

5. Réalisation de la recette :

La réalisation de la recette est un moment de convivialité et d'échanges entre les locataires. L'intervenant profitera de ce temps pour sensibiliser les personnes à l'équilibre alimentaire.

6. Repas :

Les locataires pourront déguster le repas réalisé et pourront évaluer la recette. Cela permettra de valoriser le travail des participants. A cette occasion, nous aurons travaillé l'estime de soi, la valorisation individuelle et collective.

7. Rangement et conservation :

Après chaque réalisation, il est nécessaire de remettre en état la cuisine et procéder à son nettoyage. Les locataires seront sensibilisés à l'hygiène alimentaire, la conservation des aliments et ainsi prévenir les risques d'intoxications alimentaires.

8. Profit :

A la fin de chaque activité, les locataires pourront repartir avec les recettes et les reproduire en toutes autonomie dans leur logement.

Evaluation

A la fin de chaque activité, les locataires devront remplir un questionnaire à choix multiples pour permettre d'évaluer la connaissance à chaud des différents participants.

Un second questionnaire sera distribué à la fin de l'année par l'intervenant aux locataires des Maisons-Relais. Celui-ci aura pour objectif d'évaluer les acquis des participants sur tous les thèmes abordés durant l'exercice.

De plus, un repas collectif sera élaboré par tous les locataires de la Maisons-Relais à la fin de l'année. L'intervenant aura pour objectif de vérifier que les enseignements transmit ont bien été acquis.

Les questionnaires permettront de réaliser des statistiques sur l'évolution des acquis des participants.

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement

La crise sanitaire s'est révélée être un catalyseur des difficultés économiques et par conséquences des impayés locatifs. En constante croissance le service AVDL a atteint ses objectifs malgré les deux confinements et les a même dépassés.

Au 31 décembre, le service a exercé 37 mesures d'AVDL dont une majorité a été prescrite par la CCAPEX pour des ménages NON DALO.

1. Le nombre de mesures AVDL

X ménages (=X personnes)	Nombre de ménages DALO accompagnés dans l'année		Nombre de ménages NON DALO accompagné dans l'année		TOTAL
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre
Diagnostic	0		9*	32.14	9
Recherche	4	44.44	2	7.14	6
Accès	4	44.44	2	7.14	6
Maintien	1	11.12	15	53.58	16
TOTAL	9	100	28	100	37

1. Origine du prescripteur

Organismes prescripteurs	En nombre	En %
SIAO	0	0
Structure hébergement	1	3.45
CCAPEX	14	48.27
DALO	6	20.69
DDCSPP	8	27.59
CAL Maison Relais	0	0

Conclusion et perspectives

Nous constatons que la problématique globale des accompagnements qui nous ont été confiés est d'ordre budgétaire. L'intervention du service se concentre alors sur la recherche d'aides financières puis la mise en place d'échéanciers.

Lorsque les difficultés financières sont associées à une problématique d'autonomie, les ménages sont orientés selon la situation vers une mesure de protection judiciaire ou une mesure d'accompagnement social personnalisé.

Les mesures AVDL étant de courte durée, le service se fixe comme objectif de mettre en place des relais afin que les ménages puissent être suivis dans la durée.

Malgré l'existence de services d'AEB, ou les PCB, le service considère que les prescriptions restent peu nombreuses et souvent tardives obérant le maintien des ménages dans le logement en cas de difficultés.

Le service de Protection Juridique des Majeurs

Activité de l'année 2021

Pour l'année 2021, compte tenu du volume d'activité de l'année précédente, nous avions déposé une demande budgétaire sur la base de l'exercice de 325 mandats exercés dans l'année.

Répartition des différents types de mandats exercés par le service

La tendance observée les années précédentes perdure, nous exerçons majoritairement des mesures d'accompagnement telles que les curatelles et les Mesures d'Accompagnement judiciaire.

Au 31.12.2021, le service PJM exerçait les mandats suivants :

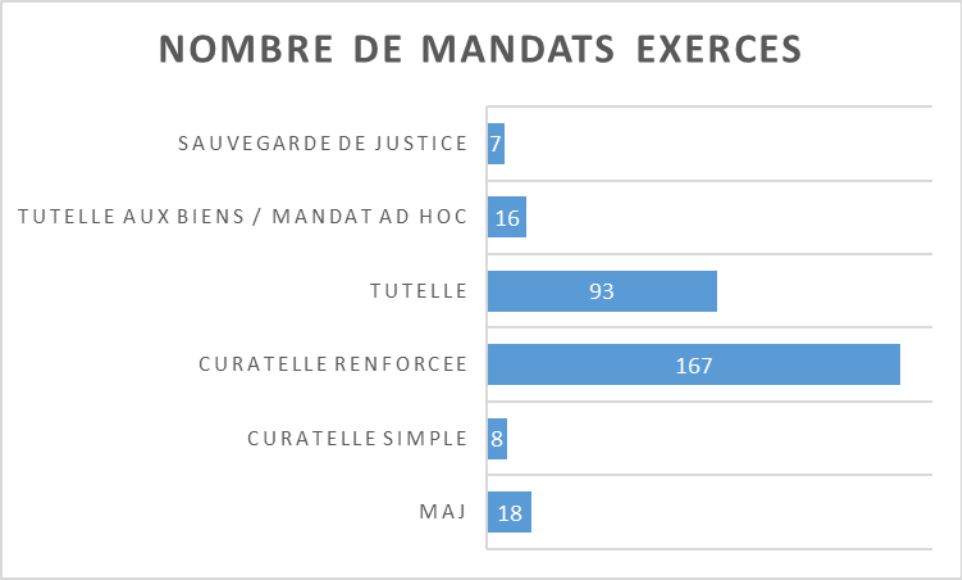

Flux des mesures pour 2021

	ENTREES	SORTIES
	70	69

	SORTIES
Fin de MAJ	7
DECES	38
MAIN LEVEE	10
TRANSFERT	14
TOTAL	69

Le nombre de mesures ayant pris fin en 2021 a été deux fois plus importants qu'en 2020.

De ce fait, compte tenu du solde entrées/ sorties, nous n'exercions plus que 309 mesures au 31.12.2021.

Typologie du public accompagné

La typologie du public accompagné reste identique aux années précédentes. Il s'agit de personnes plutôt jeunes, dotées d'une autonomie relative et vivant seule dans leur logement.

Elles présentent des difficultés multiples quant à la gestion de leur budget, la réalisation de démarches administratives, à l'entretien de leur logement et l'accès aux soins.

Elles connaissent, de ce fait une grande précarité, elles sont souvent issues de familles très modestes dans l'incapacité de leur apporter de l'aide.

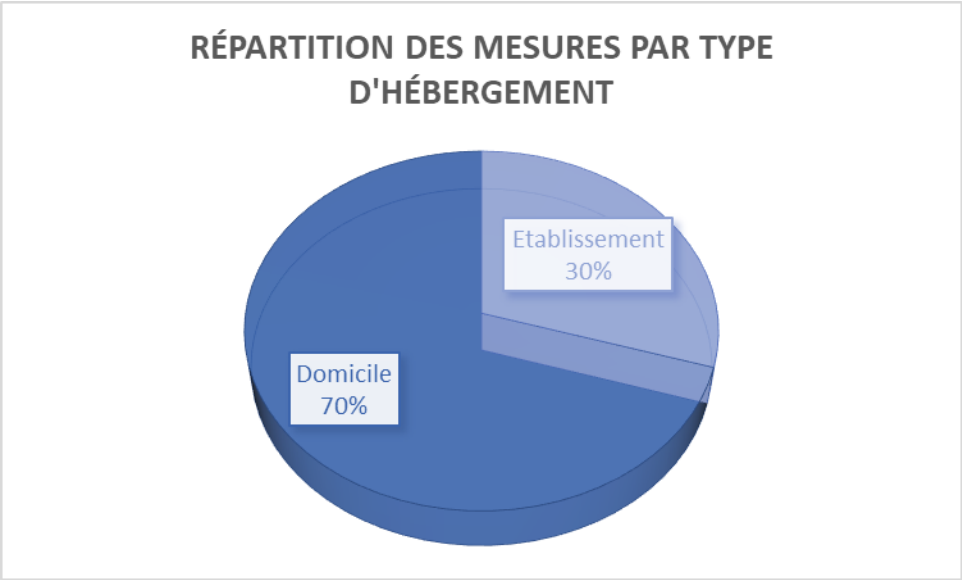

Les personnes vivant en établissements relèvent majoritairement d'une tutelle. Elles résident en EHPAD, pour les plus âgées, les plus jeunes sont plutôt hébergées en services de soins psychiatriques ou en CHRS.

Les personnes en situation de handicap vivent, quant à elles, dans des établissements spécialisés tels que les foyers d'hébergement des ESAT, les Maisons d'Accueil Spécialisé ou les Foyers d'accueil Médicalisé.

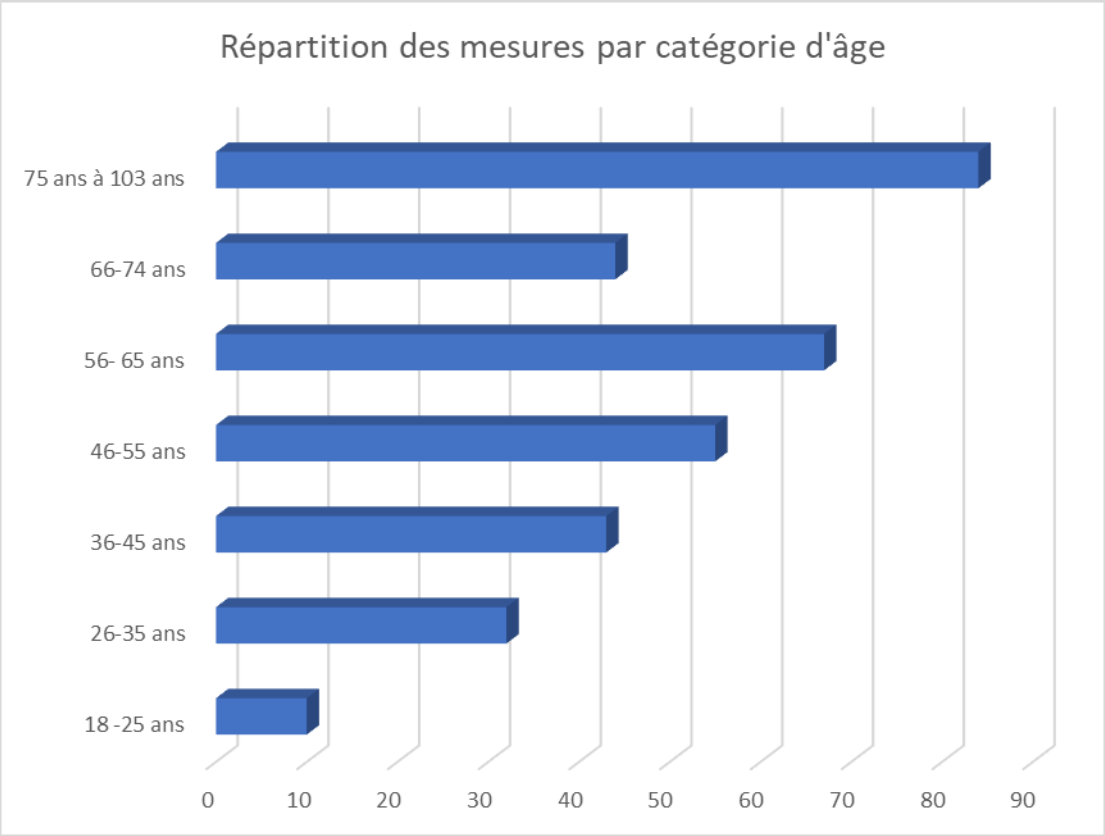
Répartition des mesures par catégorie d'âge
75 ans à 103 ans
66-74 ans
56- 65 ans
46-55 ans
36-45 ans
26-35 ans
18 -25 ans
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90

Conclusion et perspectives

Au regard de l'accroissement continu de notre activité, nous avions sollicité un ETP supplémentaire de mandataire et 0.5 ETP d'assistante administrative pour anticiper les évolutions à venir et permettre ainsi de structurer l'offre de service pour en garantir la qualité en préservant le personnel.

Cette demande acceptée en fin d'année 2021, nous permettra d'engager des recrutements pour l'année 2022.

Nous attendons par ailleurs, la mise en place de la révision du schéma régional de la protection des majeurs afin de déterminer si, comme les pouvoirs publics l'avaient indiqué, il sera nécessaire d'accroitre la capacité de notre agrément.

Le service Délégué aux Prestations Familiales

Activité de l'année 2020

Depuis 2020, l'activité s'est stabilisée à 10 mesures au 31 décembre.

Cependant, il est à souligner un flux plus important de mesures en 2021 avec 5 entrées et 5 sorties.

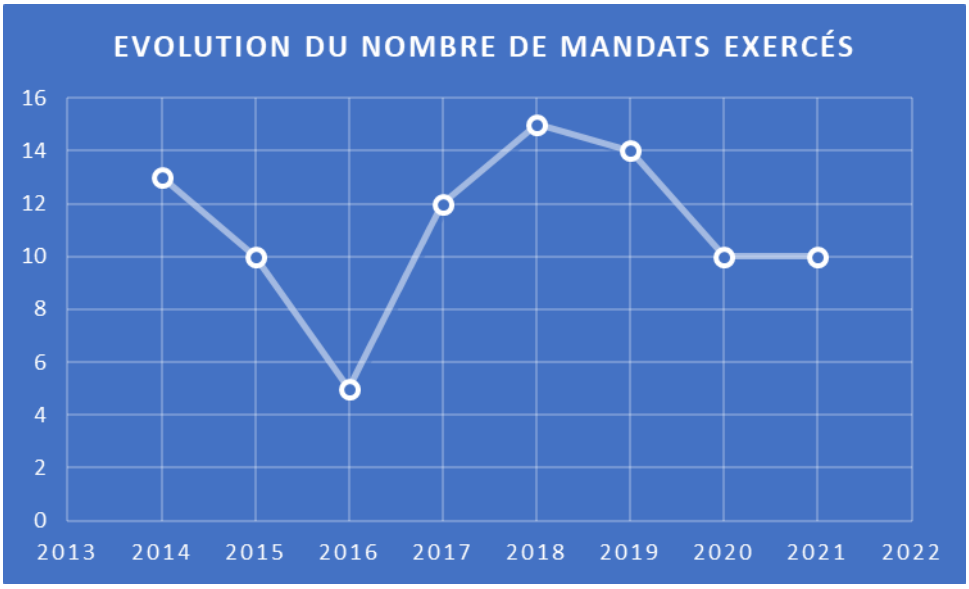

Typologie du public accompagné

- **<u>Répartition des mesures selon la situation familiale des parents</u>**

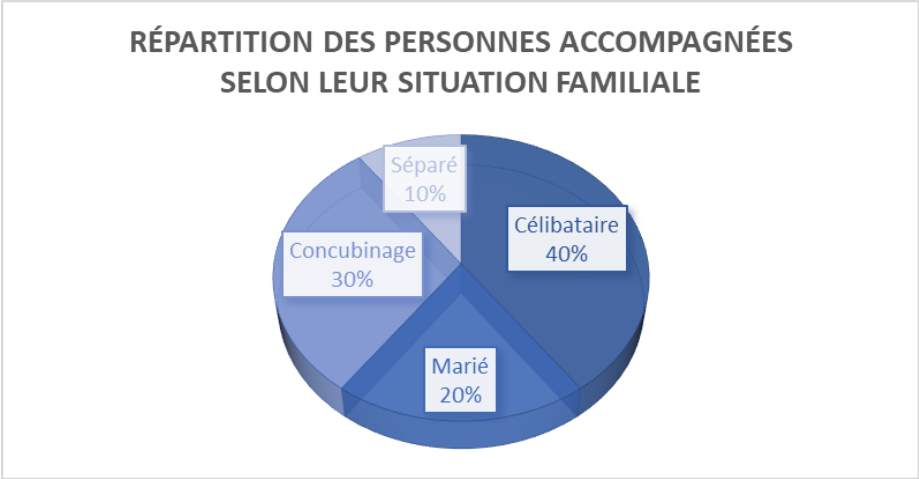

On constate une répartition quasi égale entre les personnes vivant seules (célibataires ou séparées), les personnes en couple (mariées ou en concubinage)

- **Répartition géographique des personnes accompagnées**

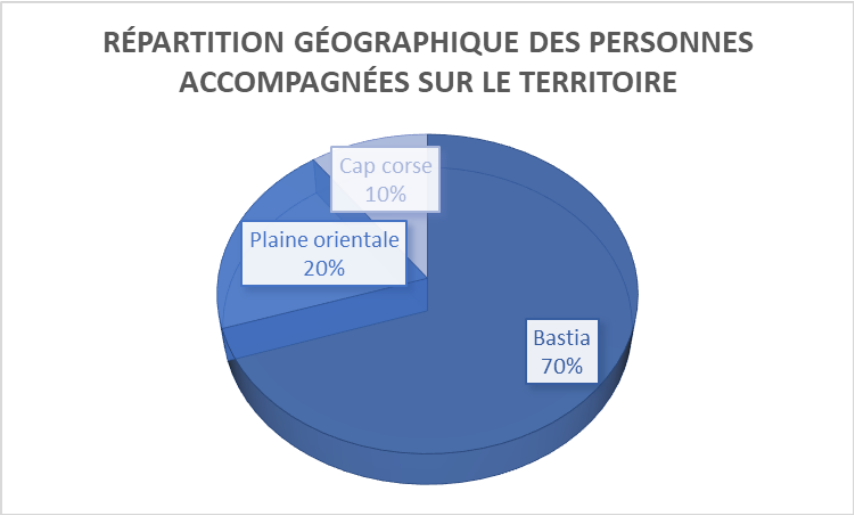

En 2020, 70% des familles accompagnées vivent à Bastia ce qui devrait faciliter le travail de proximité, mais on pratique que le manque d'adhésion de certaines personnes à la mesure ne permet pas faciliter les rencontres et les contacts.

Ressources gérées par le service dans le cadre de la MJAGBF

Cette mesure a pour particularité de ne permettre de gérer que les prestations familiales des bénéficiaires et non les autres types de ressources (salaires par exemple).

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, la famille doit donc percevoir des allocations familiales et être allocataires auprès de la CAF ou de la MSA. En 2021, toutes les personnes accompagnées étaient allocataires de la CAF.

En 2021, les personnes accompagnées percevaient les allocations suivantes :

- Allocations Familiales (AF)
- Allocation de Soutien Familial (ASF)
- Complément Familial (CF)
- Allocation d'Education Spéciale (AES)
- Allocation de parent isolé (API)
- RSA majoré
- Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- Allocation Logement (AL), quand il s'agit d'un bailleur social, ces prestations sont directement versées à ce dernier.

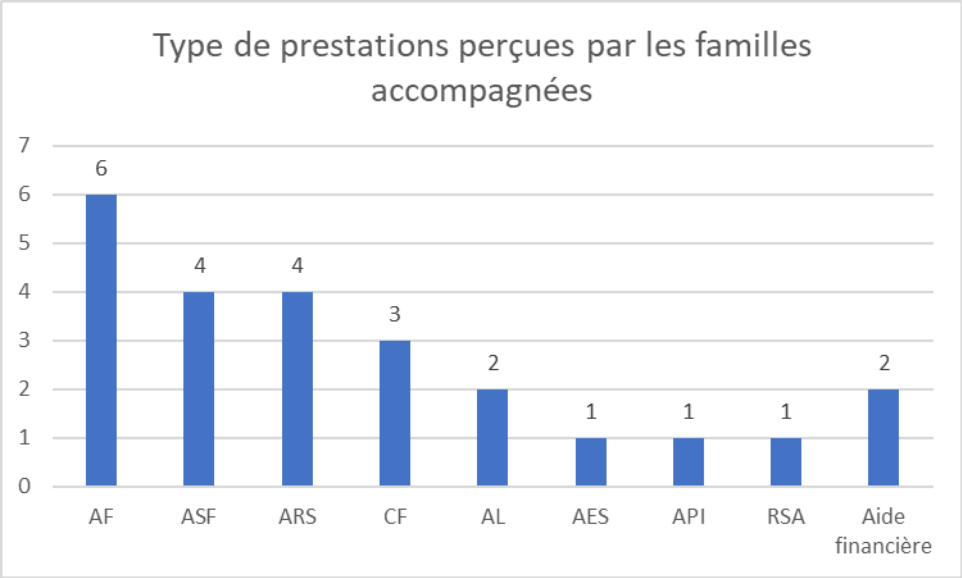

Dans le cadre de l'exercice de cette mesure de protection de l'enfance, le budget apparaît comme un outil à un accompagnement éducatif et à la parentalité que ce soit dans le cadre de la prévention d'un placement des enfants ou dans le cadre d'un retour des enfants au domicile.

Conclusions et perspectives

L'activité de ce service s'est stabilisée et on constate une reprise des mesures nouvelles 2021.

En 2022, la création d'un pôle éducatif et budgétaire sera envisagée afin de permettre de mutualiser les compétences et développer le partenariat pour promouvoir cette mesure.

L'information et le soutien en faveur des tuteurs familiaux

Actualité de l'année

Un travail de partenariat

Le travail engagé, depuis 2020, auprès du magistrat du Tribunal d'Ajaccio a porté ces fruits puisque, désormais, ce magistrat oriente les familles vers ce dispositif lors de leur désignation avec pour conséquence directe une augmentation significative du nombre de demandes émanant de ce département.

Désormais le volume d'activité entre les deux départements est quasi-identique.

Les rendez-vous assurés en Corse du Sud se poursuivent mensuellement dans les locaux de l'UDAF de Corse du Sud avec laquelle nous avons conventionné.

Notre travail de communication se poursuit notamment dans les Unités Territoriales d'Intervention Sociales de la Collectivité de Corse. Nous avons notamment rencontré les services de la région de Porto Vecchio, souvent isolée de tous les dispositifs.

L'accroissement des entretiens individualisés

Entre 2020 et 2021, le nombre d'entretiens individuels a continué d'augmenter.

Le nombre de contacts téléphoniques est resté stable. Nous notons, par ailleurs, une augmentation des sollicitations par mails.

Modalités d'intervention

Accueil téléphonique

L'accueil téléphonique de l'UDAF de Haute Corse est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h. Les personnes sollicitant l'action en faveur des tuteurs familiaux peuvent donc contacter le service tous les matins. Les personnes laissent leurs coordonnées, la mandataire judiciaire se charge de les recontacter.

Les personnes disposent ensuite du numéro de portable et de la ligne directe sur laquelle contacter la mandataire judiciaire.

Entretiens individualisés

Le maillage territorial se poursuit et la permanence mensuelle à Ajaccio est pleinement effective. Même si les familles ne se présentent jamais sans rendez-vous, pour autant, cela permet de fixer un repère pour le public.

Les rendez-vous peuvent avoir lieu dans les locaux de l'UDAF, dans les locaux d'associations partenaires ou adhérentes du réseau. Les rendez-vous peuvent également être fixés à domicile pour les personnes qui en font la demande et qui ne sont pas en mesure de se déplacer.

En pratique, les rendez-vous en 2021 ont eu lieu dans les locaux des UDAF de Corse du Sud et de Haute Corse.

Réunions d'information collectives

En 2021, une réunion d'information collective a été organisée dans le cadre des bistrots mémoires initiés par l'ADMR à Bastelicaccia, une présentation des différentes mesures de protection a été proposée ainsi qu'un temps de réponses aux questions individuelles.

Statistiques de l'année

Répartition de l'activité entre la Haute Corse et la Corse du sud

2A	32
2B	34
Non précisé	NEANT

Modalités de contact avec le service

Total des appels reçus	**60**
Total des personnes reçues	**29**
Nombre de demandes d'information reçues par mail	**16**
Nombre de demandes d'information reçues par courrier	**1**

Lieu de rencontre avec le service

Lieu de rendez vous	Nombre de personnes reçues En Haute Corse	Nombre de personnes reçues En Corse du Sud
Au sein du service ou local professionnel	**16**	**13**

Nature des demandes traitées par le service

En amont de mesure : Nature des demandes	
Ouverture d'une mesure (critères – procédure)	**X**
Médecin (liste – coût certificat…)	
Info sur les mesures (tutelle – curatelle…)	
Rôle et obligations	**X**
Autres	
En court de mesure : Nature des demandes	
Domaine juridique (acte à réaliser avec ou sans autorisation du juge, mainlevée, changement de représentant…)	**X**
Gestion financière et budgétaire	**X**

Patrimoine – inventaire	**X**
Compte rendu de gestion	**X**
Démarches administratives (ouverture de droits, aide sociale, obligation alimentaire…)	**X**
Protection de la personne	
Rôles et obligations	**X**

Typologie des demandeurs

Qualité du demandeur	Famille	Tuteur ou curateur familial	Requérant	Professionnel	Autres
Nombre de demandes	**13**	**48**			**2**

Cadre de la demande	Pas de mesure	Mandat spécial	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle	Mandat de protection future	Mandat Ad Hoc	Subrogé	Habilitation familiale
Nombre	**11**			**12**	**38**			**1**	**6**

Repérage du dispositif

Précédente visite	Services de la mairie	Média	Plaquette ou réunion d'information	Assistante sociale	Famille, proches	Espace judiciaire	Autre structure d'accès au droit
X			**X**			**X**	**X**

Conclusions et perspectives

Ce service, gratuit pour les familles de la région, poursuit son développement.

Conformément aux engagements pris, des actions ont été engagées afin de poursuivre le développement de l'action dans la micro région de Porto-Vecchio.

<u>Les objectifs de 2022 :</u>

- Pérenniser l'activité en Corse du Sud
- Pérenniser l'activité en Haute Corse
- Finaliser la convention de partenariat avec le tribunal judiciaire d'Ajaccio

- Organiser une réunion d’information collective dans chaque département en partenariat avec d’autres professionnels du secteur.

Conclusion :

L'UDAF de Haute-Corse s'est efforcée de répondre aux besoins des familles du département par le biais de ses porteurs de mandats et de ses services.

Les crises successives laissent entrevoir une fragilisation de la cellule familiale qui devraient nous conduire à proposer de nouvelles réponses dans le domaine du soutien à la parentalité. Les nouveaux locaux dont la livraison est prévue pour 2023 devraient favoriser le développement de ces réponses.